

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE  
DU 18 JUIN 2015**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 20 45

---

**ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE**

Nombre de membres composant le Conseil .....	45
Nombre de Conseillers en exercice .....	45
Présents.....	27
Absents représentés .....	10
Absents excusés .....	4
Absents non excusés .....	4

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX HUIT JUIN à DIX NEUF HEURE CINQUANTE CINQ, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 juin 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL****PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA (à partir du point A et jusqu'au point C), Mme GAMBIASIO, M. MAYET, Mmes WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mmes POLIAN, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT (à partir du point A), M. HEFAD (à partir du point A), Mmes ZERNER, OUDART (à partir du point A), MACEDO, Mme PAURON, Mme MISSLIN (à partir du CRDB), M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes APPOLAIRE (à partir du point A), LE FRANC (à partir du point A), MM. LECLERCQ, BOUILLAUD (à partir du CRDB), AUBRY (à partir du CRDB), Mme POURRIOT, Mmes BERNARD Sandrine (jusqu'au point A), BAILLON, (à partir du point B), conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme. PETER (à partir du point D)  
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,  
Mme LESENS, conseillère municipale, représentée par Mme. SEBAIHI  
Mme OUDART, conseillère municipale, représentée par Mme. ZERNER (jusqu'au vote du CRDB)  
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU  
Mme KIROUANE, conseillère municipale, représentée par Mme. SPIRO  
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme. M. BERNARD  
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par M. BEAUBILLARD  
Mme ANDRIA, conseillère municipale représenté par M. BOUILLAUD  
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme POURRIOT  
Mme. BAILLON, conseillère municipale, représentée par Mme. S. BERNARD (jusqu'au point A)  
Mme. S. BERNARD, conseillère municipale, représentée par Mme. BAILLON (à partir du point B)

**ABSENTS EXCUSES**

M. RHOUMA, adjoint au Maire (jusqu'au vote du CRDB)  
Mme. MISSLIN, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)  
M. HEFAD, conseiller municipal (jusqu'au vote du CRDB)  
M. TAGZOUT, conseiller municipal (jusqu'au vote du CRDB)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(35 voix pour et 1 abstention : M. LECLERCQ)

**M. BOUYSSOU** ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

**M. BOUYSSOU.** - *« Je vais faire l'appel des présents. Donc, Mme Évelyne Lesens a donné procuration à Sabrina Sebaihi. Ouarda Kirouane a donné procuration à Jacqueline Spiro. Mehdi Mokrani a donné procuration à Romain Marchand. Marie Pieron a donné procuration à Méhadée Bernard. Bahri Sebkhî a donné procuration à Olivier Beaubillard qui est là. Fabienne Oudart a donné procuration à Jeanne Zerner. Pierre Martinez a donné procuration à Philippe Bouyssou. Peut-être d'autres procurations qui m'arrivent. M. Alexandre Vallat Siriyotha donne procuration à Mme Thérèse Pourriot. Et Mme Sigrîd Baillon donne provisoirement procuration à Mme Sandrine Bernard et quand Mme Baillon arrivera, Mme Bernard nous quittera et elles alterneront ainsi leur procuration. C'est ce qu'on appelle un autoreverse dans le langage administratif. Alors, il faut désigner un secrétaire ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des candidatures ? Je vous en prie, Fanny Sizorn. »*

**Mme SIZORN.** - *« Je propose la candidature de Séverine Peter comme secrétaire de séance. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« D'autres candidatures ? Non. Eh bien, je sou mets cette excellente candidature aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui s'abstient ? NPPV ? Personne. Donc, Séverine Peter, tu es notre secrétaire. Voilà ! »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche, Communistes, Parti de Gauche, Ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(35 voix pour et 1 abstention : M. LECLERCQ)

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, vous avez dans les sous-mains sur le point A qui passera en information un document concernant le collège Confluences. Sur le point C, à propos de la création du puits de géothermie, vous avez une modification dans l'avis du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique, donc, les pages modifiées du rapport du commissaire et le courrier du Préfet. Sur le point 18 concernant les équipements scolaires et la dénomination du collège du quartier Ivry Confluences, vous avez une biographie d'Assia Djebar qui vous est remise en complément de l'exposé de l'exposé des motifs. Toujours sur les équipements scolaires au point D, l'extension de l'école Anton Makarenko, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, vous avez des visuels qui vous sont remis et qui n'avaient pas été transmis dans les dossiers initiaux. Alors, nous ajoutons deux nouveaux points à l'ordre du jour. Donc, sauf opposition majoritaire du Conseil Municipal, je vous propose de les garder à notre ordre du jour. Vous avez le point 36 qui nous permet d'approuver la demande de réserves parlementaires de Mme Esther Benbassa concernant le financement d'un projet d'aménagement du terrain 19 rue de la Paix, dans le cadre d'un projet de la maison de quartier. Et vous avez le point 37, un mandat spécial pour la participation aux journées de formation des élus des collectivités territoriales du Cedis. J'ai des informations à vous donner concernant le point 14, adhésion de la ville à l'association Culture du Cœur. Nous aurons à désigner un représentant pour siéger dans cette association à laquelle nous proposons d'adhérer. Et nous y reviendrons à la fin des affaires mises en présentation orale.*

*Alors, je vous propose maintenant d'adopter le compte rendu du 21 mai 2015. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Des abstentions. Donc voilà, je vais pouvoir maintenant passer au premier point à l'ordre du jour. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du Conseil municipal du 21 mai 2015.

(36 voix pour et 4 abstentions : M. LECLERCQ, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY)

## AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE

### A) ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

#### Information sur le collège d'Ivry Confluences

Rapporteur : Philippe Bouyssou

**M. BOUYSSOU.** - *« Il s'agit d'une information que je vais vous transmettre concernant le collège Ivry Confluences. Chers collègues, suite à l'annonce d'une pollution au mercure sur le site du futur collège d'Ivry Confluences, des interrogations et des inquiétudes se sont exprimées à la fois pour le collège et plus largement pour le quartier. J'entends ces interrogations, ces inquiétudes de la part des familles, des personnels éducatifs, des riverains et je les partage. Nous avons immédiatement sollicité nos deux conseillers départementaux et le département s'est saisi du dossier. Car bien évidemment dans une telle situation, le principe de précaution s'impose avec force. Une première information a été donnée par l'intermédiaire d'un communiqué du Conseil départemental annonçant le report de l'ouverture du nouveau collège d'Ivry Confluences initialement prévue pour la rentrée de septembre 2015. Il s'agit en effet d'une pollution importante au mercure de source inconnue, découverte lors des analyses effectuées sur l'ensemble du bâtiment en fin de travaux.*

*Je tiens à rappeler que concernant la pollution comme pour de nombreuses autres données, les procédures d'obtention de permis de construire sont éminemment strictes et contraignantes. Tout a donc été fait quant à la dépollution nécessaire du site en amont du lancement du chantier. Les services de l'État sont d'ailleurs garants de la délivrance des permis notamment sur ce site dans le champ de l'opération d'intérêt national Orly - Rungis - Seine-Amont. En l'état actuel des choses, le Conseil départemental en lien avec la Sadev a ouvert une enquête pour évaluer la source de la pollution et les responsabilités à déterminer s'il y en a, les solutions de travaux à envisager pour l'éradiquer, une évaluation du coût et de la durée des travaux. Le maître d'ouvrage s'est également engagé à assumer financièrement le coût de ces travaux.*

*Nous le savons tous, ce quartier d'Ivry Port anciennement industriel a abrité des activités polluantes. C'était le cas de l'emplacement du site du collège, sur l'ancienne usine des lampes Philips. Mais ce n'est pas le cas d'autres sites comme celui de l'école primaire qui ouvrira en septembre. Dans tous les cas, des analyses poussées sont effectuées systématiquement et les*

*normes sont également très strictes. Dans des circonstances exceptionnelles, et c'en est une, il faut savoir raison garder. La municipalité ne manquera pas, je m'y engage, d'informer toutes les Ivryennes et tous les Ivryens des résultats des études, des évolutions de la situation.*

*D'ores et déjà, dans la mesure où ce collège n'ouvrira pas en septembre, il a fallu au Conseil départemental et à l'Éducation nationale en relation avec la ville revoir les modifications de la sectorisation des collèges initialement travaillée pour les années à venir. La proposition retenue est de maintenir en l'état la sectorisation respectant autant que possible la continuité, une école, un collège, à savoir les élèves du groupe scolaire l'Orme au chat iront au collège Molière. Les élèves du groupe scolaire Joliot Curie iront au collège Politzer, continueront - devrait-on dire - à aller au collège Politzer. En revanche, concernant les élèves du groupe scolaire Rosa Parks, les modifications travaillées sont retenues comme cela a été présenté aux familles, 2/3 environ seront affectés au collège Pasteur de Villejuif, 1/3 seront affectés au collège Molière. C'est une affaire sérieuse dont les conséquences, j'en suis conscient, bousculent les élèves, les familles, les équipes éducatives. Nous serons donc extrêmement vigilants pour que l'issue trouvée permette à toutes et à tous d'investir ce nouveau collège particulièrement réussi en toute sérénité et avec envie pour les collégiens d'Ivry. Voilà une information qui me semblait nécessaire au regard de l'actualité de vous transmettre. Et comme j'y faisais référence au début de mon intervention, vous avez un rapport de l'administration dans vos sous-mains qui a été réalisé dans les derniers jours et qui vous donnent l'état des lieux de la situation présente. Y a-t-il des interventions sur ce point d'information ? M. Régis Leclercq. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers. Alors d'une part, je regrette qu'on ait ce dossier seulement ce soir parce qu'on n'a pas pu en prendre connaissance. D'autre part, je constate que c'est extrêmement succinct et il n'y a aucune explication comment on est arrivé à cet accident industriel, comment on arrive à cette situation-là, à part c'est la faute à pas de chance. On dit que c'est la Sadev qui va prendre en compte le coût des travaux, sachant que la Sadev, c'est un organe départemental, donc en gros c'est nos impôts départementaux qui vont en assumer le coût. J'ai amené ici la circulaire du 8 février 2007 concernant l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles. La circulaire est extrêmement claire. Je lis l'essentiel, je vais être assez succinct. La construction de ces établissements doit être évitée sur des sols pollués notamment lorsqu'il s'agit d'anciens sites industriels. Ce principe doit prévaloir, quelle que soit la nature des polluants. Le maître d'ouvrage du projet consultera utilement les archives détenues en préfecture, en mairie, au bureau des hypothèques, etc., y compris les inventaires nationaux actuellement disponibles pour connaître le passé du site sur lequel la construction est envisagée. En fonction des renseignements obtenus, le bon sens doit prévaloir sans qu'il y ait lieu de procéder à des analyses environnementales approfondies. La construction de ces établissements doit être évitée sur de tels sites, même dans le cas où des calculs démontreraient l'acceptabilité du projet. Toutefois, compte tenu de contraintes urbanistiques ou sociales, il peut advenir qu'un site alternatif non pollué ne puisse être choisi. Une telle impossibilité mérite néanmoins d'être étayée par un bilan des avantages et inconvénients des différentes options de localisation. Autrement dit, il faut prouver qu'on a recherché tous les terrains potentiels pour l'implantation du collège pour montrer qu'il n'y en avait aucun possible sur un site non pollué avant d'implanter sur un site pollué. J'ai relevé dans votre présentation de manière très succincte que vous dites qu'aucun autre terrain sur un ancien site industriel n'étant disponible pour l'implantation d'un collège. J'aimerais avoir le document qui prouve que tous les sites potentiels sur Ivry ont été recherchés et qu'aucun terrain non pollué industriel*

*n'était possible. Voilà. Je trouve que c'est absolument scandaleux. Moi, je connais le sujet parce que je l'ai traité dans un cadre professionnel. Quand on voit la somme des études et des expertises, des contre-expertises qu'on arrive à dire, tiens finalement, il y a de la pollution, mais les premiers sondages ne l'avaient pas montré, je ne comprends pas comment ça peut être possible. C'est absolument incompréhensible. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Après M. Leclercq, Sabrina Sebaihi. »*

**Mme SEBAIHI.** - *« Merci Monsieur le Maire. Moi, ça va être très rapide. Donc en fait nous, dès l'annonce de la pollution du collège Ivry Confluences, le groupe EELV avait demandé une réunion d'urgence avec la Sadev et on avait plutôt reçu une réponse favorable de la part de la Romain Marchand notamment. Et en fait, on voulait juste savoir où est-ce qu'on en était de cette réunion et s'il y avait une date de prévue. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Je vais répondre et puis après on passera à l'ordre du jour parce que visiblement, il n'y a pas d'autres... Ah ! Allez-y, Thérèse Pourriot. »*

**Mme POURRIOT.** - *« Non, c'est difficile d'intervenir ce soir dans la mesure où nous venons d'avoir dans notre dossier les informations. Moi je pense quand même que c'est un sujet majeur, un sujet extrêmement important. Non seulement ça concerne le collège, mais de plus beaucoup d'habitants ou de futurs habitants s'interrogent sur l'ensemble du périmètre, qu'est-ce qui est pollué. Je suis quand même extrêmement surprise aussi que comme ça, tout d'un coup, une pollution forte au mercure arrive alors que vous dites, vous affirmez que des travaux de dépollution ont été faits. Il importerait quand même de savoir quel type de forage et quel type de travaux de dépollution ont été faits. On sait qu'il y a plusieurs procédés. Quel procédé a été choisi ? Je ne suis pas super qualifiée, mais des gens sont qualifiés et on pourrait les interroger. Quel type de pollution a été choisi ? Et comment se fait-il qu'en cours de travaux il n'y a pas eu à plusieurs reprises des sondages réalisés pour savoir effectivement s'il n'y avait pas des remontées de mercure ou autres. Je m'étonne que ce soit juste à l'ouverture. Voilà ! C'est un sujet important et je reviens sur la question du périmètre. Quel est le périmètre ? Est-ce que c'est comme Tchernobyl, ça s'arrête à nos frontières, donc aux frontières du collège ? Est-ce que ça le dépasse ? Etc. Je crois que la population a besoin de savoir et a besoin d'être rassurée sur tous ces points. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Thérèse Pourriot. Alors, je ne ferai pas preuve de beaucoup d'humour ce soir sur un sujet aussi sérieux et aussi grave qui nous a tous perturbés considérablement. Mais simplement, je dirais que la prochaine fois que je rapporte sur un point peut-être lirai-je le bottin et que ça fera le même effet dans les débats qui suivent. Je l'ai dit dans mon intervention, je la relis : en l'état actuel des choses, le Conseil départemental en lien avec la Sadev a ouvert une enquête pour évaluer, un, la source de la pollution et les responsabilités à déterminer s'il y en a, deux, les solutions de travaux à envisager pour l'éradiquer et trois, une évaluation du coût et de la durée des travaux. Il y a donc une enquête qui est diligentée par les services du Conseil départemental et qui a pour objet de répondre à toutes les questions que vous venez de poser. M. Leclercq, vous êtes sans doute un très grand professionnel dans votre domaine de compétence, mais croyez bien que sur une affaire aussi sérieuse que celle-là, à l'origine de la construction, j'ai redit dans mon intervention que ce collège et ce périmètre relèvent du territoire stratégique de l'OIN. C'est l'OIN. C'est le préfet du Val-de-Marne qui dans le cadre de cette opération d'intérêt national délivre les permis de construire. C'est le Préfet. C'est le contrôle de légalité de l'État qui fait l'ensemble des choses. C'est l'ARS, l'agence régionale de Santé qui a la responsabilité notamment pour les*

*équipements scolaires de veiller à la bonne mise en œuvre des procédures que vous avez très justement rappelées. Et effectivement, votre surprise, Thérèse Pourriot, je la partage. C'est une chose absolument incroyable. Il y a des évaluations conformes à la réglementation qui ont été faites à l'origine et qui ont conduit à des actions de dépollution du site et qui n'ont rien révélé à ce moment-là. Alors peut-être que les archives - c'est une hypothèse, mais il peut y en avoir 10 000 autres - qui ont été transmises à la Sadev concernant l'utilisation de ces sols n'étaient pas complètes au moment. C'est peut-être là la responsabilité. C'est peut-être ce que l'enquête qui est diligentée par le Conseil départemental révélera. Mais je ne peux pas vous dire aujourd'hui à quelques jours, quelques semaines de l'évènement le résultat d'une enquête qui est en cours. Il faut quand même sur cette question être un peu raisonnable. Alors peut-être notre grand tort, c'est d'avoir voulu inscrire au Conseil Municipal une information qui vous donne le plus précisément possible l'état de nos connaissances sur le sujet. Quant à la question des terrains non pollués, si on devait retenir cette hypothèse-là, il n'y a plus rien qui se construit à Ivry Port qui est un ancien quartier industriel et qui forcément a accueilli sur ce territoire des entreprises parfois effectivement polluantes qui correspondent aux normes du début du siècle précédent qui n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Et si on fait ça, on gèle complètement le territoire et on fait de la phytoremédiation pour que les sols se dépolluent d'ici un siècle ou deux et il n'y a plus rien qui se construit. Donc, je pense que là-dessus vraiment, il faut faire attention à ne pas glisser parfois dans une certaine forme de caricature. Mais en tout cas, cette affaire n'est pas finie et je m'engage à ce que dès que le rapport sera rendu au Conseil départemental les membres de cette assemblée, les Ivryennes et les Ivryens, auront accès aux éléments du dossier. Mais ne concluons pas l'enquête avant qu'elle ait eu lieu. Voilà ! Donc, c'était une information qui n'appelle pas de vote. Donc, c'est bien que nous ayons eu cet échange. »*

A/ RECOIT l'information donnée relative au collège d'Ivry-Confluences.

(pas de vote - information)

## **B) URBANISME**

### **ZAC Ivry Confluences**

#### **Charte de maintien et de relogement des habitants**

Rapporteur : Romain Marchand

**M. BOUYSSOU.** - *« Je passe la parole à Romain Marchand en ce qui concerne la charte de maintien et de relogement des habitants dans le cadre du projet Ivry Confluences. J'interviendrai après M. Leclercq. Le débat est clos. Vas-y. »*

**M. MARCHAND.** - *« Mesdames et Messieurs, chers collègues. C'est avec une fierté certaine, je dois le dire, que je vous présente aujourd'hui cette délibération relative à l'adoption de la charte de maintien et de relogement des habitants impactés par le projet Ivry Confluences. Avant d'aller plus loin dans mon propos...*

**M. BOUYSSOU.** - *« M. Leclercq, allez-y parce que je ne vais pas vous laisser perturber l'assemblée. Mais il me semblait que le débat était clos. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Je ne perturbe pas. Je faisais constater qu'il n'y avait pas de possibilités de dialogue et qu'il n'y avait rien à dire et qu'on demande à reprendre... Donc, j'ai demandé tout à l'heure... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« La preuve. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Donc, il y a une enquête qui va peut-être prendre du temps. Par contre, il y a un document qui doit exister, qui doit être produit normalement, qui est l'analyse avant l'implantation du collège sur un lieu précis, l'analyse de tous les terrains qui pourraient être disponibles et des recherches de pollution sur tous ces terrains pour identifier lequel est le moins pollué et présente le moins de risques pour les enfants. Et donc, c'est un document qui doit exister et je demande à ce qu'il soit communiqué aux conseillers municipaux. Voilà ! »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Eh bien, je transmettrai votre demande au Préfet, M. Leclercq. Romain Marchand, excuse-moi pour cette interruption. »*

**M. MARCHAND.** - *« Je reprends donc depuis le début. Donc chers collègues, c'est avec une fierté certaine, je dois le dire, que je vous présente aujourd'hui cette délibération relative à l'adoption de la charte de maintien et de relogement des habitants impactés par le projet Ivry Confluences. Avant d'aller plus loin dans mon propos, je tiens à remercier l'ensemble des partenaires, associations, habitants, membres de la majorité municipale, membres de la commission développement de la ville avec une pensée particulière pour ma collègue Jacqueline Spiro, qui tout au long de ce processus ont œuvré à la co-élaboration de cette charte. Et je remercie bien entendu les services, notamment ceux de la direction du développement urbain pour leur travail patient et précieux.*

*Ivry Confluences au même titre que de nombreux projets d'aménagement urbain partout en France suscite, nous en avons conscience, des questionnements, des inquiétudes. Celles-ci sont constitutives de tout processus d'évolution urbaine. Mais elles sont aussi particulièrement exacerbées dans un contexte où se rejoignent deux phénomènes dramatiques pour la population. D'un côté, la paupérisation liée à la stagnation des salaires, au chômage, aux inégalités croissantes. De l'autre, la spéculation foncière et immobilière qui rend les villes de plus en plus inaccessibles en termes de logement pour la plupart d'entre nous. A contrario, il va sans dire qu'à Ivry, nous avons à cœur de lutter avec les moyens qui sont les nôtres contre l'un et l'autre. L'ensemble de notre action municipale s'inscrit résolument contre tous les phénomènes d'exclusion et de relégation. À ce titre et à la différence de nombreuses villes de banlieue parisienne, notre engagement est double. Nous poursuivons d'une part une amélioration globale de notre ville pour répondre aux besoins de la population par la construction de logements et d'équipements publics, par l'implantation d'activités et donc d'emplois, par la création d'espaces verts, par l'amélioration de la desserte en transports. Mais nous disons aussi et cela est essentiel que la transformation de notre ville n'a de sens que si elle bénéficie à tous, que si loin d'entraîner l'exclusion de la ville des classes populaires, elle leur permet au contraire d'améliorer leurs conditions de vie. Et je l'affirme ici avec force, c'est tout le sens du projet Ivry Confluences.*

*Je ne rappellerai pas ce soir le contenu précis du projet ni son état d'avancement. Notre Conseil Municipal au mois de décembre consacré au bilan 2014 nous avait permis d'en échanger librement. En revanche, je voudrais souligner l'un de ses engagements forts. Pas un seul habitant impacté par Ivry Confluences ne doit être contraint de quitter la ville pour des raisons économiques liées au projet. Cet engagement, on ne peut plus clair, traduit notre*



*vision de l'aménagement urbain politiquement fondé sur le droit à la ville comme droit fondamental de l'être humain. Oui, l'aménagement urbain est une question politique forte. Il y a différentes façons de concevoir une ville. La nôtre est résolument humaine, populaire, mixte, métissée, dynamique, créative et elle le restera. C'est donc en ce sens que nous avons décidé de traduire dans une charte engageant la municipalité les dispositifs d'accompagnement des habitants à un relogement sur Ivry.*

*Je voudrais dire un mot sur la façon dont cette charte a été construite. Son processus d'élaboration a duré plusieurs mois et a été particulièrement riche. Réunions publiques, rencontres resserrées avec les partenaires associatifs, appels à contribution des groupes du Conseil Municipal, deux réunions du bureau municipal et deux autres réunions de la commission développement de la ville : cette démarche était souhaitée et nécessaire. Nous veillons et c'est d'ailleurs inscrit dans notre programme municipal à expérimenter en matière de démocratie et de proximité, à soumettre au débat les orientations et projets que nous mettons en œuvre. Pour ce qui concerne cette charte, je crois pouvoir dire que nous avons été ambitieux. La version que nous présentons ce soir témoigne de ce riche processus d'élaboration participatif. Nous avons répertorié et étudié plus de trente propositions d'amendement. Tout en respectant son sens et ses objectifs initiaux, la charte a ainsi profondément évolué. Je ne sais pas si cela fait de moi le chantre de la démocratie participative, comme l'ont écrit nos collègues du groupe Socialiste dans leur tribune d'Ivry ma ville, mais ce qui est certain c'est que nous avons été sur cette affaire, en termes de démocratie, un tout petit peu meilleur que leurs amis du Gouvernement avec le 49.3 sur la loi Macron.*

*Pour en revenir aux travaux sur la charte, je vous renvoie au document de travail que nous avons souhaité vous fournir : la charte ainsi qu'un tableau répertoriant l'ensemble des amendements portés à notre connaissance et l'analyse que nous en avons faite. Celui-ci permet d'explicitier de façon argumentée les choix que nous avons opérés, dans la nouvelle rédaction de cette charte, que ceux-ci se soient traduits par une intégration de l'amendement ou non. Les principaux sujets qui ont animé les échanges sont les suivants. Fallait-il intégrer les propriétaires bailleurs dans les dispositifs d'accompagnement au-delà de ce qui leur est déjà garanti par la loi ? Comment assurer également la relocalisation des activités économiques ? Comment renforcer l'information et le suivi des habitants concernés par le projet ? Quelle composition de la commission de suivi et de conciliation pour lui assurer la plus grande efficacité ? Je ne peux pas ne pas souligner qu'un seul amendement sur trente-quatre concernait les locataires qui représentent pourtant la majorité des habitants concernés. Sans polémiquer, je crois tout de même que cela doit nous inviter collectivement à recentrer nos échanges qui sont largement suroccupés par la seule question des propriétaires.*

*J'en viens à présent au contenu de la charte. Je le rappelle, celle-ci permet de préciser les dispositifs d'accompagnement mis en place par la ville et l'aménageur afin d'assurer le maintien à Ivry des habitants concernés qu'ils soient locataires ou propriétaires. Ce document clarifie vis-à-vis des habitants le sens de notre démarche et les droits qui leur sont ouverts. C'est donc un document nous engageant formellement vis-à-vis de la population. Et à ce titre, il est attendu. Sont éligibles au dispositif d'accompagnement décrit par la charte l'ensemble des locataires ainsi que les propriétaires occupants des parcelles situées sur le territoire de la ZAC, mais aussi de celles faisant l'objet d'une intervention de l'aménageur, mais n'étant pas sur le territoire de la ZAC. À chaque phase de l'opération, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, une MOUS animée par le Pacte de l'Est parisien, association spécialisée dans*

*l'amélioration de l'habitat, est déployée et suit individuellement chaque foyer. Sur la base de leur situation précise et de leurs souhaits, les personnes impactées peuvent accéder soit à un relogement dans le parc social, soit à une acquisition dans les nouvelles constructions à prix maîtrisé selon un principe de parcours résidentiel ascendant et tenant compte de leur composition familiale. Dans le cas de l'achat d'un bien à prix maîtrisé, l'acquéreur se devra évidemment de signer en contrepartie une clause anti-spéculative. Les propriétaires bailleurs ne sont quant à eux en principe pas éligibles à ces dispositifs. Je voudrais m'en expliquer. En effet, notre engagement est celui du maintien des habitants, locataires ou propriétaires occupants, auxquels nous garantissons le relogement, la relation à leur bien pour les propriétaires relevant d'une nécessité, celle de se loger. En revanche, pour ce qui concerne les propriétaires bailleurs, la relation à leur bien est plutôt patrimoniale. Celle-ci relève d'un investissement et non d'une nécessité. À cet égard, la loi leur garantit une indemnisation correspondant à la valeur de leur bien qu'ils peuvent évidemment s'ils le souhaitent librement réinvestir à Ivry. Il ne s'agit évidemment pas de diaboliser le statut de bailleur privé. Ils font partie du paysage du logement à Ivry. Mais chacun comprendra, je pense, qu'on ne les mette pas sur le même plan que les propriétaires occupants. Néanmoins soucieux de prendre en compte la réalité des situations sociales, nous avons ouvert la possibilité d'une dérogation dans des cas très spécifiques. Aussi, les propriétaires bailleurs pour qui le loyer perçu représenterait un revenu d'appoint unique ou très important et qui s'engageraient à conserver leurs locataires et à pratiquer un loyer plafonné peuvent saisir la commission de suivi et de conciliation pour examen de leur situation. Celle-ci par la médiation cherchera des solutions alternatives respectueuses de la situation sociale des personnes. Cette commission de suivi et de conciliation a donc un rôle essentiel. Elle examine les situations particulières dès lors qu'elle en est saisie, mais elle assure aussi un suivi régulier de l'état d'avancement des relogements. Composée de représentants de la majorité municipale, de la Sadev, de représentants d'associations et d'un membre d'Ivry sans toi(t), elle assurera une double fonction d'évaluation qualitative des dispositifs mis en place et de médiation. Sa création est un point d'appui essentiel pour les porteurs du projet comme pour les habitants.*

*Le travail de rédaction de la charte a par ailleurs permis de souligner le besoin de renforcer le suivi par la ville des habitants concernés par le projet. C'est pourquoi nous avons pris la décision de mettre en place un numéro unique dans les services municipaux afin, en lien avec l'aménageur, de suivre les situations individuelles et de gagner en réactivité. Nous avons également repris les permanences à la Banque des Confluences à raison d'une fois par mois. Enfin, un paragraphe plus complet et précis sur l'information des personnes concernées a été intégré à la charte. Je souhaite avant de terminer mon propos vraiment insister sur le caractère exceptionnel de cette charte, socialement innovante et exemplairement, politiquement ambitieuse. Elle fait d'ailleurs déjà l'objet de marques d'intérêt de la part d'autres collectivités et d'acteurs du développement urbain et pour cause. À ma connaissance, un tel document n'existe nulle part ailleurs. Le seul qui s'en approche et que l'on ait pu nous communiquer a été établi par la ville de Thiers, 11 000 habitants dans le Puy-de-Dôme qui n'a pas, vous en conviendrez, exactement les mêmes caractéristiques sociales et urbaines qu'Ivry, à part que son maire est communiste. Ce doit être une coïncidence. La loi oblige au relogement des locataires et à l'indemnisation des propriétaires, mais avec cette charte, nous allons bien plus loin en ouvrant des droits aux propriétaires occupants pour leur assurer de rester sur le territoire communal, en facilitant l'accès au logement social à des personnes qui en étaient jusqu'alors éloignées, en permettant l'accès à la propriété à des familles qui n'en auraient pas les moyens sur le marché de l'immobilier classique, en ouvrant un espace pluraliste de*

médiation et de conciliation pour résoudre les conflits. C'est une contribution politique fondamentale au développement d'une ville pour tous. Je le dis avec une profonde conviction. Les projets urbains doivent se traduire par une amélioration des conditions de vie de tous ainsi que par une réduction de notre impact sur l'environnement. On entend ici ou là que nous souhaiterions spolier et reléguer les classes populaires, que notre politique se résumerait à détruire pour mieux bétonner ensuite. Je dénonce vivement ces accusations. Ivry Confluences, ce n'est pas un nouveau quartier, mais c'est bien une ville qu'on prolonge et qu'on améliore. C'est un projet de lutte contre la spéculation immobilière qui permet la construction de milliers de logements sociaux et qui s'intéresse aussi à l'ensemble du marché immobilier ivryen pour le réguler. Pour vous donner par exemple quelques chiffres significatifs, le prix moyen du m<sup>2</sup> est d'environ 4 000 € à Ivry quand il est de 4 600 € au Kremlin-Bicêtre, de 4 200 € à Alfortville, de 5 700 € à Charenton ou encore de 8 000 € dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Comment dès lors, nous accuser nous de favoriser la gentrification ? La rénovation de bâtiments anciens, l'implantation d'activité, l'amélioration de la desserte en transport collectif, la construction d'équipements publics, la mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par un puits de géothermie, la création d'espaces verts et notamment d'un nouveau parc en bord de Seine, la valorisation des constructions industrielles, tout cela renforce les valeurs de notre ville dynamique, ouverte, populaire, active et métissée. Une ville où il fait bon vivre. Avec Ivry Confluences, nous sommes pleinement fidèles à l'histoire urbaine de notre ville, dans la droite ligne de la rénovation du centre-ville qui ne s'est pas faite non plus sans débat ni sans difficulté, mais qui fait aujourd'hui indiscutablement partie du patrimoine ivryen. Cette charte, j'en suis convaincu, va marquer l'histoire d'Ivry Confluences et, je l'espère, inspirer d'autres projets urbains. Élaborée collectivement, engageante vis-à-vis de la population, portant l'ambition d'une ville populaire toujours plus exigeante avec elle-même, son adoption et sa mise en œuvre seront une fierté pour notre ville. Au-delà des clivages habituels, j'invite tous les élus de notre assemblée à être partie prenante de cette avancée sociale qui fera date. Je vous remercie de votre attention. »

**M. BOUYSSOU.** - « Merci, Romain Marchand. Y a-t-il des interventions ? Pierre Chiesa, M. Leclercq, Thérèse Pourriot, Atef Rhouma. Et qui d'autre ? Bozena Wojciechowski. Oh, tu es sur ma gauche, je ne te voyais pas. Voilà ! Pierre Chiesa. »

**M. CHIESA.** - « Monsieur le Maire, chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs. Peut-on donner satisfaction à tout le monde sur un projet comme la charte de maintien et de relogement des habitants d'Ivry Confluences ? Cela n'aura pas été faute d'essayer de rapprocher les points de vue. Mais l'essayer, ce n'est pas l'adopter même si en ce qui concerne le groupe Europe Écologie les Verts, c'est ce que nous nous apprêtons à faire, non sans quelques remarques liminaires. Ainsi que vous avez pu vous en rendre compte, le texte n'a pas été bouleversé, mais bien plutôt complété et amendé. Des rappels à ce que nous considérons comme des engagements fondateurs dans notre programme municipal ont été incorporés, à commencer par le principe d'exemplarité. Des procédures ont été clarifiées et détaillées, en particulier pour ce qui concerne la question de l'information des personnes concernées au chapitre 2. D'autres parties ont été clarifiées en simplifiant les formulations. Enfin, la composition de la commission de conciliation a été profondément revue pour faire en sorte que cette commission présente une garantie d'efficacité même si, rappelons-le, elle n'a qu'un rôle consultatif. Mais comme d'autres instances du même type, c'est d'abord la qualité de ses travaux et la pertinence de ses remarques qui feront sa légitimité. Nous ferons en sorte que

*resserrée sur 11 personnes, cette commission ait le dynamisme et la crédibilité nécessaire pour que ses avis soient suivis.*

*Mais pour réussir, certaines conditions préalables doivent être rappelées et tout d'abord la démarche que les intervenants institutionnels doivent adopter afin de respecter les droits et les devoirs de tous dans le cadre de la négociation contractuelle. Car le préalable à toutes saisines de la commission de conciliation est bien le respect de la liberté de contracter avec comme corollaire l'inévitable déséquilibre qui peut exister entre les contractants. Et ce n'est pas l'actualité politique qui nous dira le contraire à l'heure où certains dispositifs d'une loi dont on taira le nom, impulsés par une partie du patronat, cherchent à remettre en cause le principe même du contrat de travail et celui du lien de subordination sous-jacent. Pire, en voulant imposer un barème pour les indemnités de licenciement, cette loi transforme le contrat de travail en contrat commercial. C'est une double peine et une double perte pour les salariés dont le Medef cherche à faire croire que ces salariés négocieraient leurs conditions de travail sur un pied d'égalité avec leur employeur. J'imagine que nous sommes une majorité dans cette assemblée pour penser qu'il n'en est rien et qu'il existe nécessairement un déséquilibre et donc un rapport de force. Et nous savons aussi que comme la majorité des travailleurs face à leur employeur et toutes choses égales par ailleurs, les locataires et les propriétaires concernés par le projet Ivry Confluences ne sont pas de prime abord en position de force lorsqu'arrivent les premiers courriers ou que, ainsi que cela nous revient régulièrement, les services de la Sadev commencent à s'intéresser à eux. C'est bien là que nous avons l'obligation d'être exemplaire, ainsi qu'il l'est rappelé avant le préambule de cette chartre. Il n'est donc pas acceptable et tolérable d'entendre que notre aménageur se comporterait avec certains habitants d'Ivry Port à la façon dont un DRH fait le ménage parmi les mauvais éléments avant de dévoiler un plan social.*

*Dans un cas comme dans l'autre, nous percevons bien le déséquilibre qui s'instaure entre les contractants. Nous savons bien que celui qui est en position de force est en général celui qui a le temps et donc l'argent avec lui. On apprend au lycée pour l'épreuve de math du bac cette saison qu'au casino, celui qui potentiellement remportera la mise est le joueur qui sera toujours en mesure de remettre au pot. Gardons-nous donc de la prétendue liberté des contractants et du consentement libre et éclairé de personnes qui à l'origine n'ont rien demandé. Dans leur très grande majorité, ces habitants ne sont pas des professionnels de l'immobilier, quand en face c'est bien sûr le métier de l'aménageur. Pour reprendre la célèbre formule d'Henri Lacordaire, « entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. » Et il nous revient aussi d'être les garants de la loi. Ainsi, en tant qu'élus de la majorité municipale, les élus EELV se garderont donc de se placer du côté obscur de la force. Certains parmi nos contradicteurs vont à la Sadev le bras armé d'une machine à broyer, les récalcitrants insensibles aux beautés de la rénovation urbaine ivryenne. Fantasma ou réalité, notre aménageur doit néanmoins considérer qu'il ne peut pas convoquer à discrétion les habitants concernés par le projet dans son étoile noire pour leur imposer ses volontés. Ainsi qu'il est indiqué dans le paragraphe concernant l'information, nous demandons à ce que les rendez-vous aient lieu à la Banque des Confluences et que lors des premiers contacts, aucune restriction ne soit mise à la façon dont les personnes peuvent être accompagnées ou assistées. Sans oublier le rappel au cadre juridique opérations de la ZAC ou transactions amiables hors ZAC. Et pour reprendre ce que disait Romain Marchand précédemment, même si nous avons un exemple à Thiers, il faut aussi savoir que ça soit - je ne sais pas le signe -, une indication qu'à Thiers, il y a un endroit, un lieu-dit qui s'intitule « le creux de l'enfer ». Donc, on sait ce qu'il en est des meilleures*

*intentions. La commission de conciliation est une instance de recours. Rappelons-le. Elle joue le rôle d'une instance d'appel et une instance d'écoute partagée. Nos élus ne seront pas vigilants, comme on le dit trop facilement, mais d'une extrême exigence sur le fonctionnement de la commission. Nous donnerons mandat aux représentants de notre groupe de ne rien laisser passer qui puisse laisser croire que nous nous désintéressons du sort des personnes qui nous sollicitent ou que nous avalisons en douce de basses manœuvres spéculatives. Comme disait ma grand-mère qui n'avait pas moins de bon sens que le Père Lacordaire : « ne donnons pas le bâton pour nous faire battre. » Mettre en place cette opération de rénovation et de développement urbain qui est Ivry Confluences était indispensable, mais pas à n'importe quel prix tant au niveau des habitants qu'au niveau du projet lui-même.*

*Une dernière remarque. Un projet doit pouvoir évoluer dans le temps. Une enquête d'utilité publique n'est pas immuable et scellée dans le fameux béton d'Ivry qu'on connaît maintenant depuis le projet de la ZAC du Plateau et surtout lorsque des opérations de cette nature s'étalent sur des années, lorsque l'actualité nous incite aussi à réfléchir sur la façon de maintenir et d'accueillir des populations, sur la façon d'aménager notre ville en particulier au regard des évolutions climatiques et environnementales déjà en œuvre. Nous n'avons pas fini de parler d'Ivry Confluences et je vous rappelle que le groupe Europe Écologie Les Verts votera la charte de maintien et de relogement. Et je vous remercie de votre attention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Pierre Chiesa. M. Leclercq. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Bonsoir. Donc, je voulais dire que j'ai été effaré par les propos de Romain Marchand qui présente la situation idyllique alors qu'on constate bien qu'il y a des problèmes depuis des années et que la charte ne satisfait pas les gens qui sont concernés. Donc, dire que tout se passe bien, s'est passé dans la concertation, j'ai été moi-même à une réunion soi-disant de concertation qui a fini en esclandre et en pugilat. Donc, dire que ça s'est bien passé, ce n'est pas du tout les termes qu'on peut employer. Donc, je ne sais jamais si vous êtes convaincu de ce que vous dites ou si c'est faire preuve d'un cynisme total d'exposer les choses de cette manière.*

*Alors simplement, je vais vous relire un mail que j'ai reçu de l'association Ivry sans toi(t) qui a pour titre « une charte de maintien... du statu quo ». Je pense que l'association qui suit ce projet depuis longtemps et cette problématique est la mieux positionnée, sachant qu'il s'agit d'une association totalement indépendante de nous et totalement apolitique. Nous, on relaye simplement, mais on n'a aucune relation avec eux. « M. Marchand, premier adjoint au Maire, chargé du développement urbain, vient d'annoncer la présentation de la charte de la ville en Conseil Municipal du 18 juin. Celle-ci ne répond qu'accessoirement aux revendications des habitants, des associations Ivry sans Toi(t) et CLCV qui demandent une charte de maintien à Ivry-sur-Seine depuis plusieurs années. M. Marchand présente cette charte comme le résultat d'échanges et de co-construction. Un tel niveau de désinformation est inquiétant et en dit long sur la façon dont est pensé et pratiqué l'aménagement urbain à Ivry Port. Les personnes des différents groupes politiques ont assisté à l'atelier du 21 avril à la Banque des Confluences et ont pu se rendre compte eux-mêmes de l'ampleur du mépris dont les instigateurs de cette charte ont pu faire preuve. Depuis, nous avons tout de même accepté de travailler sur la base de la charte de la ville, mais cette dernière s'est employée en usant de multiples stratagèmes à éviter de travailler sur le cœur des problématiques pour finalement ne retenir aucune des propositions que nous avons formulées. Elle n'a pas non plus souhaité travailler jusqu'à un consensus acceptable pour les deux parties et est même revenue sur des*

*engagements écrits consacrant ainsi l'idée que nous sommes et nous resterons la variable d'ajustement financière de ce projet. Somme toute, la ville veut appliquer ce qu'elle nous dit depuis le début : peu importe le contenu de la charte, elle sera votée. Cette charte aux allures de miroirs aux alouettes ne donne en réalité aucun engagement de maintien. Les engagements inscrits sont accompagnés de tant de conditions subjectives et permettant une décision finale du sort des personnes impactées par la seule ville qu'elle ne peut sérieusement être considérée comme visant le maintien. De surcroît, la ville a pensé un projet dont le terme va au-delà de 2020 et pour autant, tous les groupes politiques du Conseil Municipal ne seront pas représentés dans l'instance de conciliation. Concernant les locataires, l'engagement de respecter la loi en assumant en tant que puissance expropriante le relogement des locataires semble déjà une contre-vérité puisque sur le terrain, si la ville et Sadev 94 affirment aux locataires qu'ils seront relogés sur leurs baux était en vigueur était au moment de l'enquête de la MOUS, elles omettent de leur dire que si le bail prend fin quelques mois plus tard, ne pouvant rester sur les lieux, ils ne pourront pas bénéficier d'un relogement. D'autre part, adoptant ainsi une attitude schizophrène, ville et Sadev disent aux propriétaires qu'ils appliqueront une décote dissuasive si le locataire se trouve sur les lieux au moment de l'expropriation, encourageant ainsi un non-renouvellement de ce bail et faisant de surcroît supporter à ceux-là leurs propres engagements après leur faire supporter une expropriation. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Excusez-moi, M. Leclercq. C'est vous qui vous vous exprimez là ou c'est toujours le même mail de... »*

**M. LECLERCQ.** - *« C'est toujours le... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Ah, pardon. Je voulais juste être sûr... »*

**M. LECLERCQ.** - *« En effet, à notre sens, si la ville était dans une démarche de maintien réel, elle relogerait d'abord les locataires puis ensuite négocieraient le relogement avec les propriétaires. Quant aux propriétaires, la ville omet d'informer qu'elle indemnise très en dessous de la valeur réelle du bien, très souvent même à la moitié de cette valeur rendant impossible le maintien et l'accès aussi bien au même type de bien dans l'ancien qu'à un bien à prix maîtrisé. En effet, à ce jour, seulement 10 personnes des propriétaires ont pu se maintenir ou conserver un logement à Ivry-sur-Seine. Touchant les commerces, ceux-ci vont demeurer dans l'incertitude et soumis à l'usure puisqu'ils feront l'objet d'une charte ultérieure, décision unilatérale de la ville et sans que nous en soyons prévenus. Pour parachever le tableau, des notifications d'expropriation sont parvenues la semaine dernière aux familles les moins visibles ayant le plus de mal à se défendre alors que rien dans ce projet ne l'imposait. Preuve supplémentaire s'il s'en fallait du peu de cas fait des ménages actuels du quartier. En outre, la ville cautionne Sadev 94 qui annule systématiquement les rendez-vous si la personne est accompagnée d'un membre d'Ivry sans Toi(t), les commerciaux de Sadev 94 pouvant alors user plus facilement de leurs talents quitte à prendre des libertés avec la vérité. La direction financière de Sadev 94, M. Marchand et quelques personnes qui ne sont pas au fait du terrain ont ainsi décidé de notre sort et le vote de cette charte consacra sans aucun doute les pratiques actuelles de la ville et de la Sadev 94. » C'est bientôt fini. « La ville nous renvoie souvent cette réponse : c'est une erreur de notre part. Mais les erreurs et les erreurs graves se succèdent ou s'accumulent étrangement pour un projet censé être pensé depuis 30 ans. Pour notre part, il ne peut pas y avoir d'explications à ces pseudo erreurs que si ce projet d'aménagement a un objectif réel purement pécunier, capitaliste et plus que*

*douteux sous couvert des termes fallacieux d'intérêt général et d'ambition sociale. Sans oublier le brandissement du logement social à l'envie, comme une couverture, un argument, un motif dont le dessin n'ambitionne pas même d'atténuer l'attention sur la demande de logements. Et c'est la conclusion. Quoi qu'il en soit, il appartient à chacun de prendre ses responsabilités, responsabilités que notre ville ne semble pas vouloir assumer. En ce qui nous concerne, nous continuerons à nous défendre afin que les ambitions financières démesurées et velléités électorales ne prennent la place d'honneur de ce projet à notre détriment. » Donc nous aussi, nous prenons nos responsabilités et nous votons contre cette charte, sachant que contrairement à ce que nous avons demandé, nous n'aurons aucun représentant à cette commission. Tous les représentants sont exclusivement de la majorité municipale, sachant que Europe Écologie Les Verts qui l'a répété ce soir, le CCI, ont toujours agi uniquement dans le sens de la ville et donc il n'y a aucun contre-pouvoir dans cette commission. Et donc, nous votons contre. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Bien. Je vais tout de suite faire un commentaire. Ça m'évitera d'y revenir à la fin. Heureusement, M. Leclercq que vous respectez l'autonomie politique d'Ivry sans Toi(t) parce que s'ils n'étaient pas là, je me demande bien ce que vous nous diriez sur cette charte puisque vous nous avez donné intégralement lecture de leur mail. Comme je vois qu'il y a quelques représentants de cette association dans la salle, la prochaine fois écrivez-nous directement. Ça nous fera gagner du temps au Conseil et ce sera beaucoup plus efficace. Alors, Mme Thérèse Pourriot. »*

**Mme POURRIOT.** - *« Oui, Monsieur le Maire, chers collègues et mes concitoyens. Vous nous présentez donc ce soir avec beaucoup de satisfaction, vous nous dites, une charte de maintien et de relogement des habitants d'Ivry Confluences. Il est bien temps ! Car la ZAC créée en octobre 2010 a été déclarée d'utilité publique le 11 juillet 2011. Comment peut-on penser un tel projet sans d'abord penser aux habitants, ceux qui vivent sur le site, qui y ont fait leur vie, qui y sont parfois depuis plusieurs générations, qui y ont souvent engagé toutes leurs économies, qui ont participé à la vie d'Ivry, sont électeurs, parents d'élèves, sont citoyens. Certes, il s'agit d'une opération d'utilité publique. Mais justement, parce qu'elle concerne la collectivité, elle concerne en premier chef ceux qui y vivent et voient leur vie, leur projet, bouleversés sans savoir dans quels délais ni dans quelles conditions. Il a été évoqué par un élu de votre majorité lors d'une commission développement de la ville un problème d'ordre éthique. Je le pense. Je crois que les élus qui votent la création de ZAC et décident de l'aménagement d'un territoire doivent avoir une priorité : celle de rassurer et aider les populations impactées à construire de nouveaux projets. C'est une action moins visible et gratifiante que la promotion et la construction, mais c'est celle qui fait l'honneur d'un élu. C'est une zone d'aménagement concerté. Elle est concertée, mais entre qui et qui ? Entre les aménageurs, promoteurs et une collectivité. Elle est placée sous une autorité unique qui en échange de l'utilité publique du projet obtient un droit dérogatoire aux principes de propriété, le droit d'expropriation. Cette utilité publique se matérialise notamment par le financement d'un certain nombre d'équipements publics. Ce cadre réglementaire de la ZAC est ancien - il est sous De Gaulle - et de nouvelles procédures et méthodes ont depuis été développées. Il aurait été important de se montrer vraiment audacieux et d'aller plus loin que le cadre réglementaire. S'appuyer par exemple sur les méthodes de concertation développée par l'ANRU pour les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers où des ménages locataires et aussi des ménages propriétaires ou en copropriété se trouvent concernés par des démolitions.*

*Dès la déclaration d'utilité publique, une réflexion partenariale sur l'accompagnement des changements induits par le projet aurait dû être engagée au bénéfice des habitants et non en les ignorants. La concertation s'est fait attendre et a été longue. Il a fallu être tenace pour obtenir des échanges et encore parfois dans des conditions difficiles. Que d'énergie, que de réunions et surtout que d'inquiétude ! Pourquoi est-ce si difficile de prendre en compte les effets d'une décision municipale quand il s'agit des citoyens ? Je passerai sur la divergence de lecture et d'analyse de faits. Mais je rappelle toutefois le coup de théâtre préparé où Romain Marchand, vous avez quitté la réunion. Vous dites que la réunion, la vôtre, s'est tenue avec une bonne dizaine d'habitants. Non, Romain Marchand : deux réunions se sont tenues. Et celle où se trouvait la majorité des habitants et beaucoup d'élus y compris ceux de la majorité a aussi été très constructive. J'ai eu ces derniers mois la naïveté, l'illusion de penser qu'une concertation était possible. J'ai même pensé que nous étions, comme vous le dites Romain Marchand avec le langage sur la participation que vous maîtrisez parfaitement, dans un processus de co-élaboration. Certes, ces travaux de concertation au cours de ces derniers mois ont eu le mérite de mettre à plat la diversité des situations des habitants impactés. Un travail important a été fourni par l'association Ivry sans Toi(t). Elle a pourtant malgré cela eu beaucoup de difficultés à faire reconnaître sa légitimité et celle de ses leaders. En sollicitant le concours d'appuis, elle a apporté des éléments importants à la connaissance des problèmes. L'étude présentée en mars 2014 à la maison Jean-Jacques Rousseau reprenant une partie de la MOUS est la plus aboutie et la plus précise. Elle nous a apporté un bon éclairage sur la population impactée par ce projet d'aménagement, sa fragilité, les ressources inférieures à la moyenne ivryenne, les situations de précarité, le logement social de fait. Ivry sans Toi(t) a aussi demandé avec constance l'élaboration de cette charte et a fait des propositions. Je dirais même qu'elle a été l'initiatrice de cette démarche. De votre côté, vous avez présenté un projet de charte. Le groupe EELV, Europe Écologie Les Verts, a travaillé sur les deux projets de charte, celle de la ville et celle proposée par Ivry sans Toi(t). Il a produit un document enrichi des deux approches et prenant en compte l'ensemble des situations répertoriées. Nous avons, groupe Socialiste, approuvé ces propositions. Aujourd'hui, les élus Europe Écologie Les Verts de la majorité battent en retraite, abandonnent leurs propositions et se rangent derrière le projet de la majorité municipale. Politique politicienne oblige, difficile de concilier l'éthique, la conviction, un certain pragmatisme avec les arrangements politiques et les ambitions personnelles. Et pourtant, c'est un sujet qui devrait dépasser les clivages politiques. Or, ce n'est pas le cas. J'ai même entendu que vous y voyez, Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint, des différences idéologiques. Force est de constater à la lecture de la dernière version proposée que les modifications et ajouts sont peu nombreux. Car, n'est-il pas normal de reloger des locataires quand on construit des logements sociaux ? N'est-il pas normal de permettre à des propriétaires occupants l'accès à des logements à des prix maîtrisés quand on construit des logements à des prix maîtrisés ?*

*L'essentiel des points faisant débat sont renvoyés à un traitement au cas par cas au sein de la commission de conciliation. Je ne reviendrai pas ce soir sur tous les points de divergence trop souvent techniques et qui risquent d'alourdir la séance. Mais tout d'abord, je reviendrai sur les personnes concernées. Un des points importants reste le statut des propriétaires notamment bailleurs. Il a été proposé que les propriétaires bailleurs s'engageant à conserver leurs locataires et à s'inscrire dans une démarche de loyer modéré soient éligibles. Ils ont été sortis du dispositif et devront eux-mêmes se faire leur propre avocat pour défendre leur situation auprès de la commission de conciliation. De même, les propriétaires dits d'un bien familial, terme proposé par le groupe Europe Écologie Les Verts, qui peut constituer un revenu*



*d'appoint unique et très important et pouvant être fragilisés par une perte de ressources devront plaider leur cause auprès de la commission. Il en va de même pour les locataires sans droit ni titre. Le courrier d'information adressé aux personnes impactées s'apparente à une simple circulaire avec une information générale sur le projet, un numéro de téléphone et des horaires de permanence. Il ne sera pas nominatif comme il avait été demandé et ne précisera pas les risques d'impact sur la parcelle. On aurait pu penser que la ville, décisionnaire de la ZAC et assurant la conduite de ce projet, puisse adresser une lettre personnalisée et précise aux citoyens concernés. Compte tenu du public touché, ces difficultés souvent de compréhension des règlements, des démarches à effectuer, il avait aussi été demandé que des rencontres à domicile par une personne mandatée par la ville soit instituée, ce qui a été refusé. Seule la situation des baux précaires a été intégrée. Il faut dire que ça concerne à peu près 20 % des personnes et souvent lorsque des immeubles ont été acquis par la Sadev 94. La question des activités économiques est reportée sans autre précision sur les modalités. Alors, compte tenu que la grande majorité des problèmes soulevés sont envoyés devant la commission de conciliation, sa composition et son rôle deviennent vraiment importants. Alors, il est dit : « La commission a une fonction de médiation et la commission aurait une mission de suivi sur la qualité de l'accompagnement réalisé. Elle n'a pas pour finalité la prise de décision. En effet, la prise de décision - je cite toujours - doit aller de pair avec la responsabilité, notamment financière, de l'ensemble du projet qui est dévolu à la ville et à l'aménageur. Nous voyons bien là le rôle que joue la question financière dans le maintien et le relogement. Il est dit aussi : « Ce sont les porteurs de projet, garants de l'équilibre de celui-ci, qui prennent des décisions. » Nous retrouvons à nouveau cette question de l'équilibre financier du projet. C'est un point essentiel pour nos élus. Nous avons pourtant dit à plusieurs reprises que le devenir des habitants en place ne pouvait pas être une variable d'ajustement du projet. C'est curieux peut-être de la part d'élus communistes, mais nous pouvons comprendre vos préoccupations de bonne gestion. Cette responsabilité doit pourtant aussi s'appliquer à une gestion rigoureuse de la Sadev. Je ne reviendrai pas sur le rapport dévastateur de la Cour des comptes. La composition de la commission de conciliation semblait encore faire l'objet d'hésitations lors de la dernière commission d'urbanisme. Combien de personnes ? Quelles associations ? Faut-il y intégrer les groupes d'opposition ? Des tergiversations qui ont abouti à une sortie totale des groupes politiques d'opposition, ceci en contradiction avec ce que vous écrivez en préambule, à savoir « nous nous engageons à améliorer le suivi du projet par les élus de tous les groupes du Conseil Municipal. » Et Romain Marchand, vous venez de le rappeler, vous invitez tous les élus à être partie prenante.*

*Cette charte proposée ce soir renvoie à l'essentiel des problèmes soulevés vers la commission de conciliation qui n'a qu'un rôle consultatif et renvoie à la décision finale à probablement le Maire. Les choses sont bien bouclées et ce n'est pas la transparence qui est recherchée. Nous ne donnerons pas un blanc-seing. Nous laisserons la commission travailler et j'é mets le vœu qu'elle pourra proposer des solutions aux problèmes qui lui sont soumis pour médiation. Nous continuerons à exercer une vigilance, notamment sur les pratiques de la Sadev et nous ne manquerons pas de vous demander des comptes. Nous ne voterons pas cette charte. »*

**M. BOUYSSOU.** - « Atef Rhouma. »

**M. RHOUMA.** - « Bonsoir. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs. Le relogement et le maintien à Ivry des habitants d'Ivry Port est un engagement fort de notre programme municipal. Aussi, la charte qui nous est présentée aujourd'hui engage notre ville à accompagner les habitants pour atteindre cet objectif. Elle précise le dispositif de relogement et de

*maintien proposé aux habitants et acte la création d'une instance de conciliation pour ceux qui s'estiment victimes d'une injustice ou d'inégalité de traitement. Cette charte est un outil et un acte d'engagement, mais elle ne garantit pas que les objectifs qui lui sont assignés soient atteints. Pour que le maintien et le relogement de tous ceux qui le souhaitent dans des conditions justes soient possibles, il est nécessaire de réunir un certain nombre de conditions que nous ne sommes pas certains de réunir à ce jour. Je pense notamment à notre capacité à proposer des logements adaptés à l'ensemble des situations et en particulier au nombre de logements sociaux, PLAI, qui font défaut. Je pense aussi aux pratiques d'indemnisation des propriétaires qui ne leur garantissent pas toujours la possibilité de se maintenir sur la ville et acheter à prix maîtrisés. Malgré cette charte, de nombreuses zones d'ombre persistent et notre inquiétude persiste vis-à-vis des négociations entre les personnes impactées et l'aménageur. L'accompagnement de ces personnes, notamment par des associations, est de ce fait plus qu'essentiel au vu des témoignages qui nous sont rapportés. Nous sommes également inquiets pour le devenir de toutes celles et ceux qui sont exclus de cette charte, en particulier les sans titre ni droit dont beaucoup vivent dans une extrême précarité et qui ne pourront pas forcément se maintenir sur Ivry. Le groupe CCI votera donc cette charte, car elle permet d'avancer vers plus de considération pour une large majorité de personnes impactées, mais avec un certain nombre de réserves. Ce n'est que dans les faits et l'évaluation de ces dispositifs que l'on pourra en évaluer la qualité. Nous espérons ne pas avoir à constater par la suite que de nombreux habitants quittent le territoire contre leur gré. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Atef Rhouma. Bozena Wojciechowski. »*

**Mme WOJCIECHOWSKI.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Ce soir, nous voulons produire un acte politique majeur en adoptant la charte de maintien et de relogement des habitants à Ivry-sur-Seine. Dommage que certains dans cette salle n'y voient pas toute la dimension nouvelle et porteuse d'avenir. Mais je laisserai répondre Romain Marchand. Cela dit, je ne suis pas étonnée que les militants des retours en arrière, les militants du Moyen-Âge, ne le voient pas et soient aveugles au progrès. Je ne pense que la situation soit idyllique, mais en tout cas, elle n'est pas l'enfer décrit par l'opposition. Cette Charte est unique. Unique parce qu'elle confirme nos ambitions et les valeurs que nous portons, celles autour d'un développement urbain vivant et partagé, celles pour le droit au logement et à la ville pour toutes et tous. La crise dramatique du logement - et je pèse chacun de ces mots « crise », « dramatique » - avec le manque criant de logements accessibles, les inégalités territoriales dans les constructions de logements sociaux, la spéculation immobilière qui a vu en 30 ans les prix atteindre des niveaux insoutenables, les attaques à la mixité sociale, tout, absolument tout est fait pour exclure et reléguer les classes populaires de plus en plus loin de Paris. À Ivry, nous nous battons contre ces logiques d'exclusion et de précarisation. Nous nous battons contre ces processus qui organisent volontairement la pénurie dans l'intérêt de quelques-uns. De ce point de vue, la Charte garantit notre engagement pour toutes les Ivryennes et tous les Ivryens et une garantie ne signifie pas que rien ne se faisait avant. Elle est unique aussi parce qu'elle acte un processus démocratique de co-élaboration rare, voire inédit. Plus de deux ans de travail autour d'un projet issu d'une démarche citoyenne, ne l'oublions effectivement pas, un projet porté avec ambition et innovation par des élus et des agents du service public communal au plus près des attentes.*

*Cette Charte est passée par toutes les instances que l'ensemble des acteurs ont pu juger utiles et nécessaires : comité de quartier, rencontres particulières avec des associations,*

*avec des citoyens, avec les représentants des groupes politiques, travail transversal des services, plusieurs passages en bureau municipal et dans la commission municipale développement de la ville avec tous les groupes du Conseil Municipal. Rendons-nous compte de la qualité du travail fourni. Et je salue le choix de nous présenter en annexe l'ensemble des amendements étudiés pour que nous puissions apprécier les débats qui traversent un tel projet. Le résultat est bien l'aboutissement d'un enrichissement collectif permanent, à chaque étape, avec toutes les actrices et tous les acteurs.*

*Cette présentation permet de distinguer les locataires et les propriétaires de leurs logements d'une part, et les propriétaires bailleurs, d'autre part. Nous réaffirmons ainsi notre engagement sans faille aux côtés des habitants actuels pour leur relogement à Ivry. L'approche sera plus individualisée pour les propriétaires bailleurs. Pour certains, ils ne sont pas épargnés des velléités spéculatives, loin s'en faut. Vous le voyez, notre priorité est celle des locataires, des propriétaires habitants, de celles et ceux dont le rapport au bien relève de la nécessité, celle de se loger. Oui, nous l'affirmons, c'est notre levier pour lutter contre la gentrification, contre la flambée des prix, dans l'attente que, enfin, un gouvernement de Gauche s'engage dans de vraies politiques publiques pour le logement et contre la toute-puissance des marchés. Ces discussions et échanges ont permis de réfléchir également aux solutions qui devront être trouvées pour certaines activités économiques - je pense aux petits commerces par exemple - qui devront être accompagnées pour trouver leur place dans le projet d'Ivry Confluences.*

*Pour nous, élus du groupe Front de Gauche, c'est cela faire de la politique : mener le débat sur des choix de société, verser nos convictions dans la confrontation d'idées, construire ensemble de véritables transformations, afin de faire avancer des droits concrets et de créer du commun. C'est pour cela que nous avons été élus et ce soir, nous en sommes particulièrement fiers. Cette conception politique est gravement menacée par les réformes territoriales et la métropole du Grand Paris. La proximité, la participation démocratique, l'appropriation citoyenne par le plus grand nombre autour des choix à faire pour construire notre ville, notre vie, tout cela est gravement menacé. Je me permets de vous inviter à construire les combats pour stopper ces projets réactionnaires, arriérés, d'un autre âge.*

*Peut-être qu'au bout visiblement, il restera des mécontentements, des colères ou des incompréhensions. Il y aura peut-être des gens qui ne partageront pas les orientations politiques que nous portons. Et fort heureusement, puisque c'est bel et bien la diversité qui fait notre richesse. Il n'y a pas de progrès, pas de création, pas d'innovation, sans confrontation d'idées. L'adoption de cette charte porte toutes ces dimensions. Elle deviendra, à n'en pas douter, la démonstration d'une expérience citoyenne à partager et à prolonger. La coopérative citoyenne se nourrira de toutes ses expériences qui existent déjà sur le territoire ivryen et elle portera, je l'espère d'ici peu, une avancée profonde et qualitative vers une démocratie réelle. Le groupe Front de Gauche votera donc avec conviction et fierté cette charte. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - « Mehdy Belabbas »

**M. BELABBAS.** - « Oui, je voulais en tant que président du groupe des élus Europe Écologie dire un mot, parce que notre collègue Thérèse Pourriot a abondamment cité notre groupe et le travail que nous avons réalisé. Je la remercie d'ailleurs d'avoir souligné l'importance du travail réalisé par notre groupe pour faire converger les points de vue, pour faire entendre les différentes voix et notamment ce que porte Ivry sans Toi(t) et les habitants du quartier

*Ivry Port, pas seulement. Parce que c'était nécessaire pour nous de faire ce travail et il a été fait en bonne intelligence avec notre collègue Romain Marchand. Est-ce qu'aujourd'hui cette charte, elle est parfaite ? Non. Parce qu'aucun consensus politique ne peut jamais satisfaire pleinement et intégralement toutes les parties qu'il implique. C'est la réalité et c'est comme ça. Et d'ailleurs, c'est une bonne chose parce que ça prouve que nous sommes capables sur des sujets sérieux d'avancer, de faire des concessions, mais toujours dans un respect mutuel et avec la volonté de faire progresser les sujets qui nous impliquent. De très nombreux points - Thérèse Pourriot aussi l'a souligné - de très nombreux points que notre groupe a défendus dans ces discussions-là ont été intégrés dans la charte et on peut dire en tous les cas que c'est un texte très enrichi qui a été soumis ce soir au Conseil Municipal. Est-ce qu'il est parfait ? Non. Je le redis à nouveau. Notre groupe a fortement porté ce projet de commission de conciliation et moi j'espère que c'est dans le cadre de cette commission que le vrai travail sera réalisé. C'est là que les dossiers, les cas les plus compliqués, seront mis en discussion avec la municipalité, avec la Sadev, avec les élus de la majorité puisque nous portons le projet Ivry Confluences et c'est dans cet endroit-là - moi je l'espère en tous les cas - que nous pourrons faire comprendre que certaines situations très atypiques méritent un traitement tout particulier et que nous pourrons rappeler notre attachement à faire en sorte que la plupart des habitants de ce quartier-là puissent rester sur Ivry. Parce que c'est quand même ça in fine l'objectif de ce travail-là, c'est de faire en sorte que tous ces habitants-là, quelle que soit leur condition, propriétaire ou locataire, puissent rester sur la commune.*

*Alors, j'en resterai là, mais dans tous les cas, c'est un travail compliqué. Moi je l'ai déjà dit ici et je peux le redire sans difficulté. Moi, je n'ai pas beaucoup d'amitié ni de confiance dans les pratiques de l'opérateur Sadev qui est l'aménageur de la commune. Et c'est parce que je suis toujours sceptique par rapport à certaines de ces pratiques que j'ai voulu ce travail de commission de conciliation pour pouvoir les avoir autour d'une table. Voilà ! Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Saïd Hefad. »*

**M. HEFAD.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, mes chers concitoyens. Je voulais juste, si vous me permettez, apporter une réponse rapide à M. Leclercq puisque tout à l'heure il a fait allusion à notre groupe et je ne reviendrai pas sur notre intervention. Simplement, j'aimerais rappeler à M. Leclercq que récemment, lors de la commission justement qui a longuement travaillé sur l'élaboration de cette charte, j'avais émis un souhait à titre personnel, où j'avais évoqué en phase totale avec notre proposition n° 8 de notre ambitieux programme. J'avais simplement évoqué et j'avais posé la question, même si ça n'a pas été retenu, mais j'en prends acte, j'avais dit que j'aurais souhaité personnellement que des membres de l'opposition figurent au sein de la commission de suivi, comme c'est bien précisé. Après, ce n'est pas retenu, ce n'est pas retenu. Ce n'est pas grave. Mais je voudrais dire aussi que j'ai appuyé cette demande justement pour qu'on puisse travailler dans un climat de sérénité, d'apaisement. Et si vous me permettez, Monsieur le Maire, je vais juste relire le tout petit paragraphe que j'avais rédigé ce matin dans le cadre d'une ébauche. Je soulignais : « Nous avons d'ailleurs soulevé la question sur le fait de la non-présence de l'opposition dans la commission de suivi et non de conciliation. Leur participation serait un signal fort démocratiquement parlant, même s'ils ne sont pas porteurs du projet. Et ce geste volontariste de notre part mettrait l'opposition face à ses responsabilités pour parer et nous préserver de toutes formes de tension, de querelle, de récupération, voire de manipulation. » Voilà, je n'ai plus rien d'autre à ajouter et je vais totalement dans la voie qui a été énoncée précédemment. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Saïd Hefad. Avant de passer la parole à Romain Marchand pour qu'il puisse répondre à quelques questions ou plutôt à quelques propos qui sont un peu étonnants dans cette assemblée, je voudrais faire trois rappels. D'abord, rappeler une fois encore que la Sadev est un outil public d'aménagement. Je regrette qu'on n'ait pas dans les documents ce soir la composition de son conseil d'administration, mais je pense que vous seriez étonnés les uns et les autres d'y trouver beaucoup de vos amis. Je le dis aussi comme ça, de manière un peu directe. Et voilà, la Sadev est un aménageur public dont le conseil d'administration est constitué par des élus du Conseil départemental et par des élus des villes. Je n'ai plus en tête la liste. 17 villes qui sont au conseil d'administration de la Sadev, toutes couleurs politiques confondues. La Sadev est là pour servir des intérêts publics, ce qui ne constitue pas en disant cela un blanc-seing qui ne doit pas nous amener à être vigilants sur les pratiques, sur la manière de s'adresser aux gens concernés, etc. Et je sais que Romain Marchand et Daniel Mayet avant lui y ont toujours été très attentifs. Et j'espère que l'outil qui est soumis à votre vote ce soir permettra de l'être encore davantage. Ensuite, j'ai quand même un deuxième étonnement dans le débat. La question financière, ça semble extrêmement vulgaire - je fais référence là à l'intervention de Thérèse Pourriot - de parler de finance. Enfin, je ne sais pas qui d'entre nous est le plus communiste autour de la table, mais ce soir Thérèse Pourriot, j'ai l'impression que c'est vous et croyez bien que j'en suis pleinement satisfait. C'est à notre contact que vous avez connu une évolution politique fulgurante qui me va droit au cœur. Vraiment ! Et je vous en remercie parce que parler d'argent, c'est très vulgaire. Malheureusement quand on parle d'une opération d'aménagement comme celle-là, oui, il y a des questions financières qui rentrent en jeu et croyez bien Thérèse Pourriot que je le regrette tout autant que vous et que j'aimerais mieux qu'il n'y ait que de l'argent public qui abonde un tel projet qui répond à des enjeux d'aménagement, d'équipements publics, de logements, etc. Et je le regrette autant que vous, vraiment. Mon troisième étonnement, c'est sur ce que vous avez dit à propos de la ZAC gaulliste. Je ne crois pas d'ailleurs, j'aurais bien sollicité Valentin Aubry pour qu'il nous relise pour la deuxième fois ce soir l'appel du 18 juin. Cette référence à De Gaulle, Thérèse Pourriot, en ce jour est particulièrement la bienvenue. Mais s'il y a des choses qui vous déplaisent dans les lois de cette république, je vous informe ma chère Thérèse Pourriot que vous êtes encore aujourd'hui votre parti, le Parti Socialiste, majoritaire à l'Assemblée nationale et que ne vous attaquez-vous aux absurdités du Code de l'urbanisme que vous dénoncez ce soir. Avec brio, d'ailleurs. La dernière chose que je voudrais dire, c'est que moi j'ai été très satisfait, j'étais avec Romain Marchand, on a rencontré la CLCV et Ivry sans Toi(t). Et puis je sais que Romain Marchand depuis les a re-rencontrés, qu'il y a eu au moins un ou deux rendez-vous avec eux. Moi, j'étais assez satisfait de la rencontre que j'ai eue avec eux, postérieure à la réunion, dont vous faisiez allusion à la Banque des Confluences et j'avais senti qu'enfin, non pas on allait aboutir sur un accord parce qu'on a des désaccords fondamentaux - on a des désaccords fondamentaux, voilà ! - et ce que j'espérais, c'est que le débat politique de ce soir allait pointer les désaccords fondamentaux. Or, je n'ai entendu ce soir et je le regrette très sincèrement de la part de l'opposition que des aspects presque... il y avait un peu plus dans l'intervention de Thérèse Pourriot, mais quand on ne confie pas la parole à d'autres et qu'on ne s'empare pas, qu'on ne se fait pas écrire ses interventions par Ivry sans Toi(t), on a vraisemblablement plus grand-chose à dire. Et de l'autre côté, on s'engage dans des questions de procédures, de processus et les désaccords de fond, ils sont assez peu évoqués. Pourtant, nous en avons et c'est de ça dont il faudrait qu'on cause avant de rentrer dans des logiques de procédures. Il est clair que quelqu'un qui a un bien impacté par Ivry Confluences aujourd'hui, le prix de rachat par l'opérateur de ce bien ne peut évidemment pas être le même que celui de*

*l'acquisition d'un logement neuf qui vient d'être construit. Ou alors, là on n'est plus dans le système capitaliste. On est, je ne sais pas où d'ailleurs. On n'est nulle part. Parce que ni en Chine ni nulle part ce genre de choses n'existe aujourd'hui. Peut-être à Cuba d'ailleurs, tiens. Mais voilà, il faut quand même être sérieux là-dessus. Ça, c'est un désaccord. Oui, un bien vendu, ancien, racheté dans le cadre des expropriations et de la DUP, la déclaration d'utilité publique, ce n'est pas pareil. Oui. Et ce ne sera jamais pareil. Et si c'est ça le désaccord, il faut qu'on l'affronte, il faut qu'on le dise et moi je suis très satisfait... puis il y a d'autres désaccords, mais c'est là-dessus qu'il faut qu'on cause ici pour éclairer les citoyens. Ce n'est pas sur des trucs de procédures à n'en plus finir. Voilà ! Enfin moi, je suis assez déçu, je le dis en tout respect, de l'apport de l'opposition dans cette affaire. Si quand même, un ultime ultime mot. C'est sur la commission de conciliation. Il s'agit de traiter - et je rejoins totalement la position d'Europe Écologie Les Verts là-dessus - de cas individuels, de situations de personnes. C'est-à-dire d'aller regarder de très près. Je n'ai pas compris que les personnes qui viendraient à cette commission de conciliation seraient obligées d'y venir toutes seules et qu'elles ne pourraient pas être accompagnées par quelqu'un. Enfin, je n'ai vu ça nulle part ni dans le modèle de charte. Ça n'a jamais été dit par personne ici. Mais c'est des situations individuelles, de vie privée, qui sont étudiées dans ces cas-là. Et les élus de la majorité municipale qui font partie de l'exécutif municipal ont une responsabilité de gestion qui les lie au respect de la confidentialité et de l'accompagnement de ces familles. Ce n'est pas le cas de l'opposition. Moi, je n'ai pas envie de retrouver sur Facebook des descriptifs de situation erronés comme on en voit tant. Voilà ! Donc, c'est une affaire de la majorité. On rendra des comptes aux habitants et on rendra des comptes à l'assemblée sur ce que produira cette commission de conciliation, sur les résultats qu'elle aura produits. Et j'espère qu'elle en produira beaucoup. Voilà ! Excusez-moi d'avoir été long. Romain Marchand, je t'en prie. »*

**M. MARCHAND.** - *« Non, un petit mot rapide. Je ne vais pas répondre à tout ce qui a été dit. Simplement tout d'abord rassurer quand même Thérèse Pourriot sur le fait qu'on n'a pas attendu l'élaboration de cette charte pour se préoccuper du devenir des habitants. Il y a eu au moment de la création de la ZAC évidemment, comme les procédures nous y obligent, une étude d'impact qui contenait évidemment des questionnements sur le devenir des habitants qui sont concernés. Il y a eu des ateliers et toute une démarche de concertation à l'époque conduite par Daniel Mayet qui a permis de réunir près de 3 000 personnes sur plusieurs mois. Il y a une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à laquelle il est fait référence dans la charte, mais qui s'est mise en place bien en amont et qui était prévue dans le cadre des procédures pour suivre le relogement des personnes et le diagnostic social. Ce que fait la charte, c'est aller plus loin que tout ça. Aller plus loin que ce qui était déjà engagé. Je rejoins Monsieur le Maire sur l'idée que dans le débat, on a entendu beaucoup de choses, on a entendu de porte-paroles, des inquiétudes, des porte-paroles de collectifs d'habitants, mais franchement pas un seul argument. Et excusez-moi, je partage un peu la déception. Si on a fait l'effort de produire ce travail de mise à disposition de tous les amendements et franchement il est répondu de façon argumentée à chaque proposition. Je n'ai pas entendu ce soir, moi, un seul argument qui contredisait les arguments qui ont été opposés. Et vous faites comme si un petit peu... par exemple, est-ce que vous pensez que la puissance publique, elle doit assumer la reconstitution du patrimoine d'un propriétaire ? Ça, c'est un débat de fond. On peut le mener. Moi, je ne suis pas d'accord. Est-ce que vous pensez qu'on peut mettre ou qu'on doit mettre sur le même plan un propriétaire bailleur et un propriétaire occupant ? Je ne le pense pas. Ça ne veut pas dire diaboliser les uns ou angéliser les autres. C'est simplement que ce sont des situations différentes qui méritent donc un traitement différent. Mais je n'ai entendu aucune*

*réponse sur ces arguments auxquels il est pourtant fait référence de manière très claire dans le tableau des amendements qui vous a été donné. Et les uns et les autres quand même faites comme s'il n'y avait pas d'intérêt privé dans cette affaire. Excusez-moi et là je m'adresse à toi Pierre Chiesa, comparer un salarié qui par définition - et je crois que tu as quelques notions de marxisme - n'a que sa force de travail à vendre et un propriétaire immobilier, c'est quand même un peu spécial. D'un côté, il y en a un qui n'a rien et donc évidemment que l'organisation collective de ce point de vue là doit lui permettre de se défendre ; l'autre a un désaccord sur la valeur de son bien dans le cadre d'une négociation. Ce qui me semble légitime quand on négocie quelque chose. Vous-mêmes, quand vous allez négocier sur un marché le prix d'un collier de perles ou je ne sais pas quoi d'autre, vous n'avez pas la même position et la même vision de la valeur du collier que le vendeur de son côté. Et ce n'est pas négatif que de dire ça. C'est simplement une différence de point de vue. Notre responsabilité à nous d'élus, elle est de prendre la responsabilité que ces négociations, ces différences de points de vue, ne se traduisent pas par une exclusion du territoire d'un certain nombre de personnes. Et donc tous les dispositifs que nous proposons visent à encadrer tout ça de façon à assurer le maintien et le relogement, comme le titre l'indique, des habitants à Ivry. Et si j'ai souligné dans mon intervention le faible nombre d'amendements sur les locataires, ce n'est quand même pas pour rien. Qui défend les locataires dans cette affaire ? Qui défend les demandeurs de logement ? On n'en parle jamais. À chaque fois qu'on parle d'Ivry Confluences, on parle de spoliation, d'indemnisation, on ne parle jamais des locataires et des demandeurs de logement. On n'entend jamais personne réclamer ou critiquer les baisses de moyens que l'État fait chaque année sur le financement du logement social. Il y a un moment où il faut quand même reposer les questions de fond sur les questions d'aménagement. Je me calme. Donc, merci de vos leçons, chers collègues de l'opposition, mais je vous conseille de les réserver à vos camarades qui, dans les villes que vous dirigez, laissent faire la spéculation immobilière, construire des logements à 5, 6, 7, 8 000 € le m<sup>2</sup> - je ne sais pas qui exclue les classes populaires et quelles classes populaires peuvent se loger à 8 000 € le m<sup>2</sup> - laissent filer les prix des loyers dans le privé et ne respectent pas la loi SRU. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Romain Marchand. Alors le côté de ton intervention me donne une idée nouvelle pour l'organisation de ce Conseil. Je pense qu'en introduction, on devrait lire le bottin parce que ce que tu viens de dire suite au débat était exactement contenu dans ton intervention, mais semble avoir été mieux entendu en fin qu'en début. Donc maintenant, on va peut-être inverser les choses. C'est-à-dire, on fera d'abord le débat et le rapporteur conclura. Comme de toute façon quand on cause dans cette assemblée, on ne nous écoute pas et que tout est fait à l'avance, peut-être que ce serait plus simple. Mais en tout cas, bravo pour cette intervention qui est presque meilleure que ton introduction tout à l'heure. Je te félicite, Romain Marchand. Je vous en prie, Thérèse Pourriot. Apparemment, vous avez une leçon de bonne tenue à donner à quelqu'un, donc je vous repasse la parole.*

*Écoutez, chers collègues, nous allons essayer... moi, j'ai personnellement regagné toute ma sérénité que j'avais un peu perdue au début du Conseil. Donc, je vais essayer de diffuser des petites ondes. Mais j'ai fait un message de l'iPhone tout à l'heure et je crois en avoir vu un ou deux d'entre vous mettre leur doigt dans le nez. Je vous prie de ne plus recommencer. (Rires) Voilà ! Respectez la bonne tenue de cette assemblée communale.*

**Mme POURRIOT.** - *« S'il vous plaît, Monsieur le Maire. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Ah, Thérèse Pourriot. Alors, je vous passe la parole. »*

**Mme POURRIOT.** - *« Quand même une remarque. Vous nous faites un reproche effectivement de ne pas vous entendre quand vous présentez effectivement le projet qui est mis en délibération. À vos côtés, vous avez quelqu'un qui lit le journal, etc. Écoutez, que les reproches s'adressent à tout le monde. Point barre. Ce n'est pas une question de doigt dans le nez. Je crois que l'affaire est plus sérieuse que ça. »*

**M. BELABBAS.** - *« Mais qu'est-ce que c'est que cette histoire-là ? »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Écoutez, Thérèse Pourriot. Je crois que vous n'avez pas bien compris ce que j'ai dit. »*

**M. BELABBAS.** - *« Vous n'avez pas la présidence de l'assemblée quand même. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Mehdy Belabbas, s'il te plaît, ne t'énerve pas. Je crois que vous n'avez pas bien compris ce que j'ai dit. Mon propos était un propos général. Voilà ! Était un propos qui vaut pour le Conseil de ce soir, comme pour tous les conseils. Il y a un côté désespérant, quand dans les introductions des différents adjoints qui rapportent ici, des choses sont dites qui la plupart du temps répondent par anticipation aux questions qui sont posées derrière et qui ne sont pas entendues. Donc, c'est ça mon problème. Mon problème, ce n'est pas que Mehdy Belabbas lise le journal ou que tel ou tel fasse ça. C'est une question de posture politique. Ce n'est pas une question de bonne tenue ou de reproche moral qui vous serait fait. Écoutez, on ne va pas achever une telle discussion sur un sujet comme ça. Je vous propose qu'on vote, comme l'a dit Bozena Wojciechowski, avec enthousiasme - je crois tu as dit Bozena Wojciechowski. C'était ça le terme. Fierté et enthousiasme, voilà. - la proposition de charte qui nous est faite ce soir. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Merci. Il n'y a pas d'abstention ? Voilà ! Donc, cette charte est adoptée. Merci à tous. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

**B/ APPROUVE** la charte de maintien et de relogement des habitants sur la ZAC Ivry-Confluences.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

### **C) CHAUFFAGE URBAIN**

**ZAC Ivry Confluences**

**Création de puits de géothermie**

**Avis du Conseil Municipal suite aux enquêtes publiques**

Rapporteur : Stéphane Prat

**M. BOUYSSOU.** - *« Et je passe la parole à Stéphane Prat sur une question très importante de la création du puits de géothermie. »*

**M. PRAT.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La France accueillera en décembre prochain la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, un événement appelé plus communément COP 21 et la lutte contre le dérèglement climatique a été déclaré grande cause nationale de l'année 2015 par le Gouvernement. C'est une question majeure qui touche tous les citoyens du monde, mais de manière inégalitaire selon que l'on vive au Sud ou au Nord, dans un pays riche ou en voie de*



développement, dans une grande ville de bord de mer ou un petit village perché sur une colline boisée. C'est avant tout au niveau local que nous devons et que nous pouvons agir pour faire en sorte que ce dérèglement climatique ait le moins d'impacts possible.

La ville d'Ivry-sur-Seine s'inscrit pleinement dans ce mouvement par différentes actions, notamment thème de cette délibération par la création d'un puits de géothermie visant à alimenter notre futur réseau de chaleur. Depuis 2011, avec le vote du Plan Climat Énergie Territorial par notre Conseil Municipal, nous nous sommes engagés dans une ambitieuse démarche de réduction des gaz à effet de serre sur notre territoire. Conscients de l'impact environnemental considérable du chauffage alimenté en énergie fossile et donc source importante d'émission de gaz à effet de serre, nous avons fait le choix dans le cadre de l'opération d'aménagement urbain Ivry Confluences de créer un réseau de chauffage alimenté par un puits de géothermie. Cette technique consiste à exploiter le flux de chaleur naturelle produit dans le sous-sol pour le transformer en chauffage ou en électricité. Cette énergie ne rejetant que très peu de CO<sub>2</sub> et renouvelable permettra donc de couvrir durablement les besoins énergétiques des foyers ivryens. Le département du Val-de-Marne est en pointe sur cette question puisque 40 % de l'énergie géothermique du territoire français est produite dans le Val-de-Marne. D'ailleurs, 13 des 17 réseaux de chaleur du département ont recours à la géothermie. En 2013, ici même, nous avons voté la délégation de service public permettant de créer et d'exploiter ce réseau de géothermie avec notamment le forage du puits et le raccordement au réseau déjà existant. Par ailleurs, afin que le plus grand nombre d'habitants puisse être raccordé à ce réseau propre et performant, nous avons souhaité étendre le réseau de chauffage urbain aux quartiers du centre-ville et du Petit Ivry.

Ce projet répond à deux objectifs : préserver notre environnement en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre, près de 11 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en moins, et lutter contre l'augmentation des charges énergétiques des Ivryennes et des Ivryens et agir ainsi contre la précarité énergétique. Ce réseau sera alimenté à plus de 50 % par de l'énergie renouvelable et de récupération, d'une part via le puits de géothermie, d'autre part via la chaleur produite par l'usine d'incinération du SYCTOM située sur notre territoire via l'usine de la CPCU. Les proportions moyennes sont les suivantes : 70 % pour la géothermie, 30 % pour la chaleur issue de l'usine d'incinération du SYCTOM sur les secteurs d'Ivry Port et environ 60/40 sur les autres quartiers d'Ivry. Nous devons cependant rester vigilants quant à l'utilisation de la chaleur produite par le SYCTOM et ne pas nous interdire de remettre en question le projet de reconstruction de l'usine située sur notre territoire. N'oublions pas que la chaleur produite, bien qu'utile à notre réseau de chauffage urbain, provient de déchets incinérés. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs nous parlons de valorisation énergétique. Pour autant, il nous faut conserver voire accentuer notre politique des 3R - réduire, réutiliser, recycler - de certains déchets plastique, papier et carton ou encore métaux. C'est bien une autre manière de produire et de consommer qu'il nous faut mettre en œuvre avec des déchets devenant matières premières comme le prône l'économie circulaire. Ainsi, il nous appartient en lien avec le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères, les associations et les riverains de réfléchir dès à présent à un projet alternatif à la reconstruction de l'usine d'incinération, notamment de ses phases additionnelles, tant pour la sauvegarde de notre environnement que pour la pérennité de notre réseau de chaleur.

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins que ce mix énergétique permettra aux ménages ivryens de bénéficier d'un taux de TVA réduit (5,5 % au lieu de 7 %) sur le prix de leur abonnement d'énergie. La mise en œuvre de ce réseau de chauffage permettra en outre aux Ivryennes et

aux Ivryens qui y seront raccordés une diminution d'environ 25 % du montant de leur facture de chauffage. Nous pourrions également diminuer les coûts de fonctionnement des équipements publics, ce qui dans le contexte actuel, financier notamment, est une très bonne nouvelle. La délibération sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer ce soir marque l'aboutissement de ce projet emblématique pour la transition écologique de notre territoire. En effet, il s'agit, à la suite du rapport du commissaire enquêteur, d'autoriser la réalisation du forage du puits de géothermie sur la parcelle de terrain occupée précédemment par le BHV. Le forage aura lieu à l'automne 2015 pour une mise en service du réseau durant la saison de chauffe 2015 - 2016. Ce moment à la fois important et historique pour notre ville doit être à la fois festif et populaire pour permettre à chacun de prendre conscience des enjeux qui se jouent par ce choix. Ce pourrait être l'occasion d'ailleurs pour notre ville de marquer fortement son engagement dans la COP 21.

*Je l'ai dit, la géothermie est un acte fondateur de notre transition écologique. Elle ne peut cependant se limiter à cette seule action. Il nous faut poursuivre voire accélérer nos politiques publiques sur plusieurs sujets : la rénovation thermique des logements et des bâtiments communaux, la mise en œuvre de la ville apaisée et mieux partagée à tous les modes de déplacements, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la sauvegarde de la biodiversité, le développement des espaces verts, la végétalisation d'espaces publics trop minéralisés, etc. Autant d'actions qui conduisent notre ville sur la voie de la décarbonisation et qui l'engagent concrètement et durablement dans la lutte contre les dérèglements climatiques. N'ayons pas peur d'expérimenter sur ces questions, faisons d'Ivry une ville écoresponsable. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - « Merci, Stéphane Prat. Y a-t-il des interventions. Thérèse Pourriot, Romain Zavallone et Fanny Sizorn. Thérèse Pourriot, je vous en prie. »

**Mme POURRIOT.** - « Oui. J'ai vraiment bien écouté le rapporteur, comme j'avais bien écouté les rapporteurs précédents. Je tiens à dire à Stéphane Prat et je l'ai déjà dit, Stéphane Prat le sait, je trouve que le projet de géothermie à Ivry est un formidable projet, que, je pense, nous ne mettons sans doute pas suffisamment en avant. La ville est pleine de trous, pleine de travaux. Beaucoup de gens s'interrogent sur pourquoi ces travaux qui viennent les déranger, etc. Je l'ai dit à un de vos collègues de vos services lors de la fête d'Ivry. Je pense et là je suis quand même très coopérative, je pense que la ville d'Ivry ne fait pas assez de communication sur le thème de la géothermie. Au moment où on prépare la COP 21, vraiment c'est un sujet extraordinaire. Ça ne concerne bien sûr pas qu'Ivry, ça concerne bon nombre de communes dans le Val-de-Marne. Mais c'est quand même un sujet extrêmement important pour ce qui me concerne. J'en resterai là. Je sais que Stéphane Prat a beaucoup débordé sur d'autres sujets, d'autres préoccupations environnementales et ce n'est peut-être pas le cadre du débat ce soir.

**M. BOUYSSOU.** - « Écoutez, Thérèse Pourriot, je vous félicite pour votre qualité d'écoute. Voilà ! Et par contre, comme vous en avez échangé, me disiez-vous, sur la fête d'Ivry avec un agent communal, j'ose espérer que celui-là ne vous a pas agressé. Du tout. Donc, me voilà rassuré. Je vous expliquerai à quoi je fais allusion hors séance. Romain Zavallone. »

**M. ZAVALLONE.** - « Oui, merci. Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le point que nous traitons a déjà été abordé ici de nombreuses fois et de fait, c'est un engagement fort porté par notre municipalité depuis 2011 avec le vote du Plan Climat Énergie, comme l'a rappelé notre collègue Stéphane Prat. En tant qu'écologistes, nous sommes

*particulièrement enthousiastes, car la délibération qui est soumise au vote ce soir concrétise véritablement la mise en œuvre de ce projet d'envergure. C'est le sens de l'écologie que nous défendons, du développement durable auquel nous aspirons. En plus de réduire considérablement l'impact de la consommation énergétique de notre ville sur l'environnement et le climat, il s'agit d'une mesure sociale forte, permettant une importante réduction des dépenses énergétiques de nombreux foyers ivryens. L'écologie n'est pas punitive ni une dépense à perte. Ce projet en est un exemple parfait. Les politiques écologistes ne se construisent pas contre les gens : elles sont à leur service, au service de leur santé, de leur budget, de leur qualité de vie et bien sûr de celle de leurs enfants.*

*Ceci étant dit, nous devons rester vigilants. Il serait tentant de nous reposer sur nos lauriers et de se targuer que notre ville est exemplaire, car elle s'est dotée d'un réseau de géothermie. Cette énergie est une chance à laquelle tous les territoires n'ont pas accès. Ne prenons pas exemple sur nos gouvernants, frileux à amorcer une véritable transition énergétique, à développer massivement les énergies renouvelables se cachant derrière les performances décarbonées de son mix énergétique dues à notre prolifique et non moins coûteuse industrie nucléaire. Ivry ne peut se satisfaire à l'avenir de mettre en avant ce puits de géothermie et tous les avantages que nous lui connaissons. Rappelons que notre ville au travers du Sipperec, le syndicat de l'électricité auquel elle est adhérente, s'est engagée à développer les énergies renouvelables et notamment le photovoltaïque dans une délibération du Conseil Municipal du 19 décembre dernier. Force est de constater que malgré la qualité des dispositifs proposés par le Sipperec, très peu d'actions pour développer le photovoltaïque ont été entreprises ou même imaginées.*

*Notre collègue Stéphane Prat a rappelé dans son intervention quelques spécificités techniques du futur réseau de chaleur qui alimentera Ivry Port, le centre-ville et le plateau et qui a vocation à s'étendre à tous les quartiers de la ville. Permettez-moi d'émettre quelques critiques sur la chaleur que nous recevons du CPCU, cette chaleur pour laquelle nous payons le lourd tribut d'une pollution constante, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, par l'incinération de centaines de milliers de tonnes d'ordures et donc de polluants d'une extrême variété sur notre territoire. Même si cette énergie est considérée comme renouvelable, elle est tout sauf durable. Je rappellerai également que la chaleur reçue du CPCU n'émane pas uniquement de l'incinération d'ordures ménagères. Cela ne représente que 39 % du mix énergétique auquel il nous faut ajouter 25 % de gaz, 24 % de charbon et 12 % de fuel lourd. Dire que pour nous écologistes ceci n'est pas satisfaisant est un euphémisme. La nouvelle usine d'incinération du SYCTOM qui doit être reconstruite en réduisant sa capacité réduira aussi la chaleur produite. Faudra-t-il alors brûler davantage de charbon ? Nous voyons bien ici les limites de cette logique et la nécessité de s'engager avec une plus grande volonté politique dans la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique.*

*Écologie, développement durable, transition, climat, énergies renouvelables, des mots à la mode, utilisés bien souvent avec trop de légèreté. Si nous sommes tous convaincus de leur bon sens, nous peinons encore trop souvent à les traduire en actes. Je n'entrerai pas ici dans le détail de ces occasions manquées, mais aujourd'hui la géothermie devient une réalité. Réjouissons-nous, tout en espérant que cela ne sonne pas le glas de la transition énergétique de notre territoire et de l'éco-exemplarité de notre municipalité. Bien entendu, nous voterons favorablement ce point. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Romain Zavallone. Je vais peut-être dans la conclusion, si Stéphane Prat m'autorise, je répondrai à un des points que tu as dit où tu as commis une petite erreur technique. Alors, je suis trop content, je te la relèverai. Fanny Sizorn. »*

**Mme SIZORN.** - *« Monsieur le Maire, chers collègues. Cette année, Paris accueille la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Cet évènement a le mérite d'engager un débat à tous les niveaux. Tout le monde y va de son slogan écolo. Cette année, tout le monde veut sauver le climat. Mais faisons preuve de lucidité sur cet évènement qui est en partie financé par les champions de la pollution. Clairement, l'avenir du climat ne dépend pas seulement, et heureusement d'ailleurs, de ces négociations de l'ONU. C'est en étant conscients que c'est bel et bien le système que nous devons changer et non le climat que nous sauverons notre planète. Par exemple, en négociant les accords Tafta et Ceta, l'UE sacrifie les exigences climatiques au nom de la compétitivité. Quand François Hollande annonce dans la même phrase qu'il espère la signature d'un accord commercial historique entre l'Union européenne et les États-Unis et qu'il souhaite également un accord historique sur le climat à Paris, il y a clairement un historique de trop. En fait, comme pour toutes les grandes victoires sociales, la transition écologique sera le fruit d'un rapport de force social et politique de longue haleine. C'est par les innovations sociales et écologiques mises en œuvre dans nos quartiers et nos territoires pour vivre mieux, pour habiter mieux, pour manger mieux, etc., que nous construisons le monde de demain. C'est aussi par des politiques publiques portées largement et s'appuyant sur celles qui existent déjà localement. Nous devons continuer et renforcer ces processus. C'est ce que nous nous efforçons de faire à Ivry. On est bien loin d'un certain discours qui se contente de culpabiliser les individus, bien loin d'un discours qui s'abstient de souligner la responsabilité majeure du productivisme sur l'environnement qui exploite les plus précaires et pille les pays du Sud. Nous refusons l'écologie de salon coupée des classes populaires, sans critique sérieuse de l'économie mondialisée, dépourvue de vision sociale et dès lors dépourvue d'efficacité environnementale.*

*Le projet présenté ce soir fait suite à une réflexion de plusieurs années. En 2009, il y a eu le Plan Patrimonial Énergétique, en 2011 l'adoption du Plan Climat Énergie et la décision de créer un réseau de chaleur alimenté par de la géothermie sur Confluences. À l'horizon 2016, comme l'a dit Stéphane Prat, les travaux permettront la desserte énergétique de la ZAC Confluences assurée à plus de 50 % par une ressource issue de la géothermie profonde. S'y ajoutera l'alimentation du réseau du centre-ville, la cité Pierre et Marie Curie et le secteur ZAC Plateau à plus de 50 % par de l'énergie renouvelable et de la récupération. Nous sommes bien là dans une solidarité territoriale, qui démontre qu'Ivry Confluences est un projet cohérent pensé pour servir à l'ensemble de la ville. Avec ce projet de géothermie, nous répondons bien à ces différents enjeux. À l'enjeu économique d'abord. En limitant la dépendance au gaz, la géothermie réduit les coûts d'approvisionnement en énergie. Production locale, elle assure un coût constant de l'énergie et donc un prix fixe. Enjeu écologique ensuite. Propre, durable et inépuisable, cette énergie participe à la sortie du tout fossile, limite aussi la dépendance au nucléaire. Elle permet de diminuer les émissions de CO2 afin de retrouver un air dépollué et de lutter contre la destruction de la couche d'ozone, participant au dérèglement climatique. Et enfin, répond à l'enjeu social. La géothermie est un outil efficace pour lutter contre la précarité énergétique qui est en progression sur le territoire francilien. Une récente étude de l'INSEE Ile-de-France et de l'ARENE rappelle que près de 310 000 ménages franciliens sont estimés en situation de vulnérabilité énergétique aujourd'hui et qu'ils ne parviennent pas notamment à payer leur facture de chauffage. Avec la géothermie la facture sera bien moins*

*élevée : une baisse du coût de 20 à 25 % et la possibilité pour les usagers de bénéficier d'un taux de TVA de 5 % contre 20 % actuellement avec le gaz.*

*Nous le voyons une fois de plus. Ivry prend donc ses responsabilités pour répondre aux enjeux posés dans notre monde contemporain. Bien entendu, nous devons poursuivre nos efforts avec la rénovation énergétique des logements, le travail sur la collecte sélective des biodéchets, la sensibilisation des citoyens, mais aussi des entreprises locales sur les emballages et la gestion des déchets. Nous devons penser d'autres façons de vivre ensemble pour envisager une transformation de notre société. Il nous reste donc beaucoup à faire. En tout cas, ce soir, le Groupe Front de gauche a aussi envie de participer au foisonnement de slogans écolos pour sourire, mais aussi parce que je suis fière au nom du groupe Front de Gauche du projet que porte la majorité : « J'ai Ivry au Cœur, je sauve le climat ! » Je vous remercie. »*

*(Rires)*

**M. BOUYSSOU.** - *« Bravo, Fanny Sizorn. C'était très bien. Saïd Hefad, à toi. »*

**M. HEFAD.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Dans le cadre de l'adoption du Plan Climat Énergie en juin 2011, la ville a fait le choix de développer la géothermie comme mode chauffage principal des logements à bâtir et en réhabilitation de la ZAC Ivry Confluences. Ce mode de chauffage viendra également en remplacement des chaufferies à gaz de Casanova et Pierre et Marie Curie qui alimentent le centre-ville et la ZAC du Plateau. Le choix de la ville de développer ce mode de chauffage urbain ne peut que nous satisfaire puisqu'il répond à un double enjeu, social et environnemental. En faisant le choix d'une énergie propre, d'une énergie renouvelable, d'une énergie limitant la production de gaz à effet de serre, d'une énergie non soumise aux lois du marché contrairement aux énergies fossiles, la ville fait le choix d'œuvrer à la protection de la planète, mais aussi de garantir aux familles une baisse immédiate de leurs dépenses de chauffage et une stabilité de celles-ci sur le long terme. La lutte contre la précarité énergétique est d'autant plus importante dans le contexte de crise économique que nous connaissons et dans une période où les dépenses de loyer et de charges constituent une part de plus en plus importante sur le budget des familles.*

*Le groupe CCI accorde donc un avis favorable à la demande d'autorisation visant à la réalisation des forages nécessaires sur la parcelle AY56 dans le périmètre de la ZAC Ivry Confluences. Nous sommes d'ailleurs favorables à la conduite des recherches pour en poursuivre l'extension afin qu'à terme l'ensemble des habitants de notre commune puisse en bénéficier. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Saïd Hefad. Il n'y a plus d'inscrits, alors je ne vais pas en rajouter. Merci pour les interventions qui étaient quand même toutes d'une très grande qualité. Je voudrais simplement, alors tout à l'heure je taquinais Romain Zavallone en lui disant, tu as fait une erreur technique. En fait, c'est le fait de passer de 750 000 tonnes incinérées aujourd'hui dans l'usine du SYCTOM à 350 000 tonnes demain dans le cadre du projet de reconstruction, ça tient à deux choses. Ça tient d'abord au pari audacieux que nous avons tous à faire sur le tri des biodéchets à la source qui fait qu'à l'incinération n'arriveront plus que des déchets à fort potentiel d'incinération, diffusant une meilleure qualité de chaleur et permettant comme ça de réduire. Et c'est surtout lié au fait que le tri énergétique qui sépare les matières liquides et biomachin des matières à incinérer, c'est aussi ça le petit débat qui peut exister autour de cette question. Ce n'est pas seulement rajouter des produits*

*pour que ça produise plus de chaleur. Donc, c'était juste un petit détail là-dessus. L'autre élément que je voulais rappeler, c'est qu'il faut... je crois que Stéphane Prat l'a dit dans son intervention. Alors si je ne l'ai pas écouté, ce n'est pas bien. Il ne faut pas oublier de préciser que ce puits de géothermie intègre le programme des équipements publics. Ça a été dit peut-être pas aussi formellement d'Ivry Confluences. C'est-à-dire que les 6 millions qu'à partir de cette année on va devoir affecter à ce projet pour concourir aux équipements publics vont contribuer à la réalisation de ce puits de géothermie avec tous les bénéfices environnementaux et sociaux que vous avez les un et les autres décrits. Donc, c'est aussi à ça que vont servir... ça va servir au collège, ça va servir aux écoles, ça va servir au gymnase, ça va servir aux voiries, mais ça va servir aussi à la réalisation d'un puits de géothermie sur notre territoire et c'est une excellente chose.*

*Donc, je soumetts à vos suffrages l'avis du Conseil Municipal, de donner un avis positif sur les suites aux enquêtes publiques. Qui est favorable ? Oh là là, Stéphane Prat. Bravo ! Voilà ! Unanimité sur ce point. Vraiment bravo ! On peut applaudir. »*

*(Applaudissements)*

M. BOUYSSOU met aux voix.

C/ EMET un avis favorable aux demandes d'autorisation présentées par la société GEOTELLUENCE en vue de la réalisation de forages sur la parcelle AY56 dans le périmètre de la ZAC Ivry-Confluences en vue de la création de puits de géothermie et suite aux enquêtes publiques conjointes qui se sont tenues du 23 février au 30 mars 2015.

(unanimité)

#### **D) ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES**

**Extension de l'école Anton Makarenko**

**Attribution du marché de maîtrise d'œuvre**

Rapporteur : Méhadée Bernard

**M. BOUYSSOU.** - *« Méhadée Bernard, ça va être à toi. Non, c'est Ivry Confluences qu'on a applaudi à l'instant. Donc, il faut que tu fasses aussi bien que Stéphane Prat au niveau du vote. Je vais m'absenter un court instant, tu ne le prends pas mal. D'accord. Non, mais je reviens très vite. »*

**Mme BERNARD Méhadée.** - *« Monsieur le Maire qui s'absente un court instant (rire), chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Ce soir, je suis particulièrement fière de vous présenter ce point, soumettre au vote du Conseil Municipal le choix du jury pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre du projet d'agrandissement du groupe scolaire Anton Makarenko. Tout d'abord fière parce que c'est un beau projet. Au-delà de la qualité technique, je veux parler d'esthétique. Ce projet né d'une idée, d'une audace même, celle d'une peau de clémentine. Couleur, texture, déploiement dans l'espace, tout est fait pour que l'architecture joue son rôle de premier art au cœur d'une ville : embellir le monde. La qualité de l'esquisse réside dans l'harmonie de la proposition qui tient compte de l'ensemble du groupe scolaire. Et là était bien l'enjeu : concevoir la construction d'un nouveau bâtiment tout en rénovant et repensant l'ensemble des bâtiments existants et leur fonctionnalité. Et cela, il faut le dire, avec un budget de travaux évalué à 6 % en dessous de l'enveloppe budgétaire retenue par la ville dans le programme de concours. Je ne veux pas dire que nous allons donc*

*faire des économies. Cela pourrait au contraire être une marge de manœuvre pour améliorer le projet. Car comme tout projet, celui-ci a évidemment des limites, des points à retravailler qui ont été détaillés lors du jury dans l'analyse technique des services et qui figurent dans l'exposé des motifs, à savoir l'amélioration de l'identité de l'équipement au niveau des seuils et des entrées, le traitement de la façade sur la rue Hoche, l'aménagement de la zone de restauration à retravailler, l'aménagement de la cour de service imparfaite en l'état et l'entretien et la maintenance à bien penser.*

*Ce soir, ce n'est qu'une étape du processus que nous validons : celle du choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Les discussions sur les améliorations dans le cadre du projet se poursuivront avec l'équipe retenue. Ainsi, une première rencontre se tient samedi matin avec le groupe de travail opérationnel, à l'école, pour présenter le projet de l'équipe qui sera désignée. Peut-être peut-on réfléchir à une présentation beaucoup plus large dans la maison de quartier pour mieux irriguer, partager largement ce qui va redessiner un bout de ce quartier. Je rappellerai enfin que le calendrier reste serré. L'étude de la maîtrise d'œuvre durera de juillet à avril 2016, l'appel d'offres des travaux de mars à octobre 2016. Les travaux débuteront en novembre 2016 pour une livraison en juillet 2018 et une entrée des enfants à l'école au mois de septembre 2018.*

*Fière également parce que tout cela est le fruit d'un travail collectif. Par un bout, cela répond à notre engagement autour d'une idée de coopérative citoyenne, d'une co-construction avec les Ivryennes et les Ivryens, avec ceux qui vivent et font la ville. Le travail opérationnel réuni régulièrement depuis une année a permis à chacune et à chacun de donner son point de vue. J'allais dire d'apporter sa pierre à l'édifice. D'ailleurs, comme nous nous y étions engagés lors du Conseil Municipal de novembre 2014, une représentante des directions de l'école et une représentante des parents d'élèves ont été intégrées à la fois à la commission technique et au jury de concours. Ce groupe va perdurer jusqu'à la livraison de l'école prévue en septembre 2018, je le disais tout à l'heure. C'est, je le crois, un gage de qualité pour ce projet qui y gagne par la diversité des idées et des expertises d'usage apportées par tous les participants. À ce propos, le choix de l'équipe Air Architectures a été prononcé à l'unanimité du jury. Un signe supplémentaire de cet engagement collectif. C'est aussi un facteur décisif pour dépasser ensemble les difficultés que j'ai déjà évoquées sur l'histoire mouvementée de la restructuration de l'école. L'enthousiasme ressenti et exprimé par l'ensemble des acteurs doit nous encourager à continuer dans cette voie. Rappelons ici que le jury a largement souligné la qualité de l'articulation du projet, la monofonctionnalité des étages - j'entends par là que chaque étage du nouveau bâtiment a une fonction dédiée : le rez-de-chaussée pour les centres de loisirs, le 1<sup>er</sup> étage pour la restauration collective et le dernier étage pour les classes supplémentaires de maternelle -, la liaison avec le bâtiment maternelle existant qui était une forte exigence portée par l'équipe éducative de l'école ou encore des choix malins comme le choix d'avoir positionné la nouvelle cour au Sud alors qu'un autre projet présent dans le jury qui était identifié comme un projet valable et intelligent dans sa réponse la plaçait au Nord, ou encore les jardins pédagogiques attenants aux nouvelles classes de maternelles. Tout cela répond d'ailleurs parfaitement aux grands critères donnés pour le concours lancé par la municipalité. Je rappelle ici ces critères qui étaient importants et qui nous ont guidés dans toutes les phases du jury : la pertinence de la réponse architecturale aux exigences fonctionnelles de l'opération (surfaces, liaisons, gestion des accès et des flux) et de l'insertion urbaine dans le site, la performance économique par rapport au coût prévisionnel des travaux, ainsi que la pertinence du projet proposé dans la prise en compte du profil environnemental de l'opération et des solutions techniques et méthodologiques pour garantir*

*une livraison impérative en septembre 2018. L'insertion urbaine dans le quartier a emporté l'adhésion de tous et je crois qu'au regard de l'histoire du projet, la proposition faite redessine le groupe scolaire tout entier, prolonge en la réinventant l'écriture urbaine du quartier.*

*C'est une fierté enfin, car il est porté - et c'est un hasard - par un Ivryen. Et je suis convaincue que la connaissance de l'histoire de cette école et de ce quartier peut être un atout pour savoir comment répondre aux plus justes attentes de chacune et de chacun. Je crois que ce projet a ce mérite. C'est en tout cas l'avis unanime du jury. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter cette délibération avec, je l'espère, la même unanimité enthousiaste. Je vous remercie et je répondrai aux questions s'il y en a. »*

**M. MARCHAND.** - *« C'était tellement clair que je suis sûr qu'il n'y aura pas beaucoup de questions. Est-ce qu'il y a des interventions ? Alors, j'ai vu Jeanne Zerner, Sébastien Bouillaud, Sigrid Baillon, Tariq Aït Amara. Je n'ai loupé personne ? Alors, Jeanne Zerner, c'est à toi. »*

**Mme ZERNER.** - *« Monsieur le Premier Adjoint (rire), chers collègues, Mesdames, Messieurs. Au mois de novembre, j'étais déjà intervenue pour le groupe Front de Gauche au sujet du lancement de la restructuration de l'école Makarenko. De mon point de vue de déléguée de quartier, le fil conducteur était clair : que ce projet soit participatif ! En résonance de l'histoire de ce groupe scolaire et pour son avenir, c'était pour moi un enjeu essentiel que les usagers de Makarenko soient réellement partie prenante de sa conception comme de sa mise en œuvre. C'était du reste un angle de travail fondamental pour réaliser notre programme Ivry au cœur en cohérence avec la coopérative citoyenne. Que nos contraintes soient comprises et partagées le plus possible et nos choix construits ensemble. Le challenge était de taille. Particulièrement consciente, vous le savez, des années de frustrations pour les familles, entre désarroi, espoir et désespoir, colère, je savais qu'il y avait une confiance à restaurer et tous dans le quartier sont là chaque jour pour me le rappeler. Je suis heureuse, vraiment heureuse, de vous dire qu'aujourd'hui, enfin, avec un choix architectural partagé par tous - car ce choix, il faut le dire, a été largement unanime - oui, aujourd'hui nous pouvons ensemble nous tourner positivement vers l'avenir. Ce projet, quoiqu'on puisse en penser architecturalement, techniquement, esthétiquement, cette esquisse, enfin, a enthousiasmé tout le jury. Tout reste à faire et notamment à faire vivre notre groupe de travail, écouter chaque proposition, écouter, écouter encore les usagers, partager avec eux les embûches et leurs résolutions, anticiper ensemble pour arriver aux meilleurs choix. Nous y allons tout droit, car nous voilà enfin avec des perspectives concrètes pour cette école, pour ce quartier, avec un projet qui donne envie à chacun de le voir réaliser, qui donne envie aux équipes éducatives, aux parents d'élèves, de participer à son élaboration. Croyez-moi, j'ai un poids en moins sur le cœur.*

*Ce jury, ce premier pas franchi, c'est le signe qu'avec honnêteté, concertation sans arrière-pensée, avec des efforts de tous, citoyens, élus, services qui ont joué le jeu sans ménager leur peine, il arrive qu'on puisse vaincre les difficultés. C'est la démonstration que même s'il y a en chemin des complications, parfois des incompréhensions, des maladresses de part ou d'autre, la construction partagée produit des améliorations et décuple l'envie de faire ensemble. Et je peux vous garantir, au vu de mes échanges avec les directions d'école du groupe, que si nous gardons le cap, l'inauguration du futur groupe scolaire, pour le coup, ça*



*sera une sacrée fête ! Il faut maintenir notre exigence de participation démocratique. Je sais que Méhadée Bernard y est très attentive et moi la première.*

*Pour conclure, puisqu'il est question d'école, j'ai presque envie de mettre un « encouragement » sur le bulletin scolaire du Conseil Municipal. Bref, vous l'aurez compris sans peine, c'est avec grand plaisir que le groupe Front de Gauche, et moi en premier, votera cette délibération. Et je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Jeanne Zerner, si tu donnes des encouragements au Conseil Municipal, moi je vais donner des félicitations à Méhadée Bernard. Voilà ! Ils n'ont pas tous parlé. Oui, mais ça commence bien. Donc alors là, le Premier Adjoint, il m'a écrit un drôle de truc sur ma fiche. Il m'a écrit : Seb B. J'imagine que c'est Sébastien Bouillaud. Voilà ! C'est à vous, M. Bouillaud. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues. Pour avoir été présent notamment aux deux séances du jury de concours, pour des séances très très passionnantes, ma foi, je pense que le meilleur projet a été retenu parmi les trois propositions qui ont été exposées. Néanmoins, permettez-moi d'avancer deux petits bémols. Le premier bémol concerne, il est à déplorer que parmi les trois offres qui ont été retenues, c'était une chance pour ces trois architectes d'être retenus parmi les, je crois, 147 propositions qui avaient été émises. Et parmi les trois offres, il y en avait notamment une qui était, permettez-moi l'expression, un peu à côté de la plaque, dans le sens où elle n'était pas du tout à l'échelle et cette proposition a été éliminée d'office. Donc, c'est vrai qu'il n'en restait plus que deux sur les 147 d'origine. Et pour l'analyse, c'est vrai que ça limitait un peu le choix. Et bien sûr sur la seconde proposition, il y avait aussi un bémol à mettre sur notamment la salle de restauration scolaire qui était sur deux niveaux et c'est vrai qui limitait aussi le choix de cet architecte. Enfin, sur le choix qui a été retenu, moi j'avais souligné principalement les nombreux détails techniques qu'il reste encore à parfaire. Les nombreux petits bémols, qui avaient été soulignés notamment par les services administratifs, tout à fait normaux, mais qui moi me font craindre des surcoûts éventuels au moment venu, puisqu'il faudra que l'architecte revoie aussi son projet à la marge sur des aspects techniques, l'isolation notamment, ou sur des aspects techniques plus généraux. Donc voilà, ce sont mes petits doutes sur ce projet. Je crois, on a retenu le meilleur choix, mais qui peuvent laisser craindre quelques dérives, quelques avenants financiers qui seront nécessaires au cours du projet. Mais nous voterons pour ce projet néanmoins. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci. Merci. Sigrid Baillon. »*

**Mme BAILLON.** - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le groupe Socialiste votera cette délibération, l'extension de l'école Makarenko, même si nous nous étions prononcés initialement plutôt pour une reconstruction et même si la gestion d'un groupe scolaire avec un nombre de classes si important peut questionner. Cependant, le projet présenté est un beau projet. Et puis, il a pour lui d'avoir associé largement, notamment les équipes éducatives et les directeurs d'écoles. C'est un point très positif. À la suite de votre intervention Méhadée Bernard et puisque j'espère l'avoir bien compris, ce projet n'est pas encore bouclé, pas encore totalement bouclé. Donc, des éléments peuvent encore évoluer. Et nous souhaitons rappeler notre volonté de participer aux différentes phases qui vont suivre. On se questionne aussi, mais même si vous avez annoncé une enveloppe inférieure, on se questionne sur le fait de savoir si nous resterons dans l'enveloppe initiale. Et puis aussi,*

*j'espère qu'on pourra respecter les délais annoncés et une ouverture en septembre 2018. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Sigrid Baillon. Tariq Aït Amara. »*

**M. AÏT AMARA.** - *« Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Alors, si j'attends toujours la biographie d'Anton Makarenko que m'avait promis Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal de novembre, suite à mon intervention. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Tu l'auras pour Noël, Tariq Aït Amara. Promis ! »*

**M. AÏT AMARA.** - *« Force est de constater que le projet d'extension et de restructuration de l'école éponyme est sur les bons rails. En effet, nous votons ce soir l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au lauréat désigné par le jury de concours. Ma collègue Catherine Vivien et moi-même avons participé chacun à une des deux réunions et je tiens ici à féliciter l'administration pour la qualité de ces rencontres. À titre personnel, c'est la première fois que je faisais partie d'un tel jury et j'avais donc beaucoup de questions sur les différents projets qui nous étaient présentés. Les services et l'architecte présent ont répondu avec précision à mes interrogations et leur avis technique a été d'une grande aide pour prendre une décision. La procédure d'attribution a été d'une très grande transparence. Je rejoins tout à fait ma collègue Jeanne Zerner. Du coup, je perds le fil. Et cela a été pour moi un plaisir de participer à cette aventure, l'une de celle où on se sent utile pour les Ivryens et les Ivryennes et leurs enfants.*

*J'en viens au projet lui-même. L'extension de l'école Makarenko apparaît comme l'un des premiers grands projets de notre programmation pluriannuelle pour ce mandat. Entre les premières discussions qui ont eu lieu lors du précédent mandat et le projet pour lequel le Conseil doit se prononcer ce soir, le contexte financier est radicalement différent. Le projet du cabinet lauréat n'en est pas moins ambitieux. Il y a pourtant d'excellentes idées dans le projet retenu. En tant qu'écologistes, notre groupe apprécie particulièrement le fait qu'un jardin pédagogique soit installé sur le toit d'un des bâtiments. Ça permettra de sensibiliser les enfants à la nature, à l'agriculture urbaine, ainsi qu'à la biodiversité. C'est d'ailleurs le type d'activité périscolaire que nous aimerions voir se développer dans les autres écoles de notre ville. Le bâtiment sera haute qualité environnementale, qui, je le rappelle, n'est pas un label, mais une marque propriété de l'association des industries des produits de construction. Je conseillerai donc aux membres de la CAO, commission d'appel d'offres, d'être attentifs sur ces sujets lorsque les lots relatifs à ce marché lui seront soumis. Le profil environnemental de l'opération était d'ailleurs un des critères d'attribution. L'école devrait être opérationnelle pour la rentrée 2018, ce qui ne sera pas trop tôt étant donné la croissance démographique sur le territoire d'Ivry.*

*Enfin, le projet retenu a su sauvegarder l'âme de cette école de quartier et pour toutes ces raisons, le groupe Europe Écologie Les Verts votera donc avec enthousiasme cette délibération. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci beaucoup, Tariq Aït Amara. Alors écoute, vraiment Méhadée Bernard, je crois qu'on est proche de l'unanimité. Est-ce que tu as quelque chose à rajouter pour ton évaluation de fin d'année ? (Rire) Vas-y. »*

**Mme BERNARD Méhadée.** - *« D'abord remercier les membres du jury. Moi, c'était la première fois que je présidais un jury et je dois avouer que ça a été un exercice plutôt*

*agréable et constructif. Je partage l'avis de Sébastien Bouillaud sur les trois réponses architecturales qui ont été données, dont une qui était effectivement à côté de la plaque. Et c'est vrai qu'on était déçus puisqu'on a jugé autour de deux projets alors qu'il y avait 147 candidatures. Ça arrive. Parfois, on se trompe. C'est dommage que ce soit sur ce projet-là que ce soit tombé. Après, c'est aussi l'avis d'un jury. Passer de 147 à 3, c'est quand même déjà une forme de pari. Sur la participation aux phases suivantes, bien sûr que le Conseil Municipal, la commission accès au savoir, y compris la commission développement de la ville, pourront être sollicitées dans les phases suivantes. En revanche, le groupe opérationnel qui se réunit tous les mois et demi à l'école est un groupe opérationnel, qui est constitué, donc moi j'y vais quand je suis là ou Jeanne Zerner ou Bozena Wojciechowski comme élues représentant le Maire au conseil d'école et il est constitué des services des bâtiments communaux, du service enseignement et puis des agents qui travaillent dans l'école. Donc, il ne s'agit pas d'en faire une usine à gaz. Ce que je peux déplorer et franchement c'est dommage, c'est que Thérèse Pourriot a participé à la première phase de jury, mais qu'à la deuxième phase de jury, il n'y avait personne. Je termine, Thérèse Pourriot parce que... je termine. S'il vous plaît, je termine. Si, mais c'est votre titulaire qui a été convoqué. C'est votre titulaire qui a été convoqué et qui ne s'est pas excusé. Et vraiment, je trouve ça dommage. Après bien sûr, je ne l'ai pas dit dans mon intervention, mais je félicite vraiment les services qui pendant un an, auprès des équipes de l'école et des parents d'élèves, le samedi matin pendant nos réunions, ont vraiment mis le cœur à l'ouvrage pour donner des éléments de réponse, aider à la compréhension du projet. Et ce travail va se continuer jusqu'en septembre 2018 avec l'idée qu'au-delà du projet d'architecture, il y a des améliorations à construire dans cette école et que c'est ce groupe opérationnel qui portera ce travail. Et ça, moi je ne peux que m'en féliciter. Voilà ! Je vous remercie. Et sur les surcoûts techniques évidemment, M. Bouillaud, on sera très attentifs. Les finances de la ville ne nous permettront pas de pouvoir aller au-delà d'un certain seuil. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« J'aurais bien dit un truc démago, mais rien n'est trop beau pour nos enfants, Méhadée Bernard. Voilà ! Oui, ou rien n'est trop beau pour Makarenko. Tu as raison, c'est mieux, ça rime. Donc, qui est pour l'adoption de cette délibération ? Regarde Méhadée Bernard : deux votes à l'unanimité ce soir. Je suis un maire heureux ! Voilà ! Et je vous remercie. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

**D/ ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension de l'école Anton Makarenko à Ivry-sur-Seine pour un montant de 939 399,10 € HT, soit 1 127 278,92 € à l'équipe AIR Architectures intégrant la prime de 47 004,45 € TTC.

(unanimité)

## AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

**M. BOUYSSOU.** - *« Donc, on va passer maintenant... alors, j'ai oublié en début de conseil, dans les petites introductions, dire devant le Conseil, réadresser devant le Conseil Municipal tous mes remerciements aux associations, au personnel communal et à toutes celles et tous ceux d'entre vous qui ont contribué à faire de notre édition 2015 d'Ivry en fête, une édition tout à fait exceptionnelle et d'un très grand cru. D'habitude, c'est ce qu'on se dit au tour de table du bureau municipal, mais on ne fait pas de tour de table au Conseil pour aller vite. Mais c'était une très belle fête et je remercie toutes celles et tous ceux qui ont rendu cela possible. Alors sur les questions diverses, y a-t-il des remarques ? Allez-y, Sigrid Baillon. »*

**Mme BAILLON.** - *« Sur le point 9 qui concerne le contrat de ville Seine-Amont, nous nous demandions si le document proposé était le contrat de ville et s'il ne constituait que ces trois pages. Et puis aussi dans le cadre de ce contrat de ville, où on en est du conseil citoyen et si nous pouvions avoir une information sur ce conseil. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Je reconnais que peut-être le document est un peu succinct. Malheureusement, je reconnais très humblement la chose. Je vais le maintenir en l'état parce que je crois qu'on a des délais pour pouvoir intégrer, toucher les financements et qu'on arrive dans la dernière mouture. Nous avons pris l'engagement de créer un conseil citoyen en s'appuyant notamment, puisque vous le savez, nous avons quatre quartiers prioritaires et nous avons quatre maisons de quartier qui sont soit en cours, soit en gestation. Il y a des conseils de maison, donc nous avons décidé et proposé dans le cadre de la signature du contrat ville de créer ces conseils citoyens sur la base des dynamiques citoyennes déjà existantes et correspondant aux quartiers inscrits dans les quartiers prioritaires. Voilà, pour répondre à votre question. Et on est en train de commencer à travailler à leur mise en place, mais ils ne sont pas encore opérationnels. Mais ils le seront. C'est de toute façon une obligation du contrat ville. Donc on n'aura pas d'autres choix que de les mettre en œuvre. C'est d'ailleurs la seule proposition de la mission de... comment s'appelle-t-elle déjà ? Mechmache et Marie-Hélène Bacqué qui a été retenue par l'État. Donc, comme tout le reste a été mis à la poubelle, on ne va quand même pas se priver de ce seul apport qui même... moi j'ai un avis là-dessus, mais je ne vais pas rentrer dans le détail maintenant. Voilà ! Mais ce sera fait. Ce sera fait. Mehdy Belabbas. »*

**M. BELABBAS.** - *« Oui, Monsieur le Maire, une question à propos du point n° 22. Je tenais au nom de mon groupe à vous faire part de nos vives inquiétudes sur la pérennité de l'équilibre du budget de fonctionnement du futur Centre dramatique national qui nous est présenté au point 22 des autres points à l'ordre du jour. Nous avons demandé à ce que ce point soit présenté en présentation orale tant ce projet pèse sur le budget communal et sur notre politique culturelle. En effet, plusieurs imprécisions ont attiré notre attention dans la convention financière entre la ville et la SCOP SARL Théâtre des quartiers d'Ivry ainsi que dans la convention-cadre pluriannuelle d'objectifs que l'on nous demande de voter ce soir. Tout d'abord, nous aimerions savoir ce que recouvre le terme « recette complémentaire à répartir qui apparaît dans les budgets prévisionnels du CDN à partir de 2016. La ville va-t-elle devra revoir à la hausse la subvention d'équilibre qu'elle verse au théâtre ? D'autre part, il nous semble que les engagements pris par la DRAC ne sont pas suffisamment fermes pour assurer la durabilité des subventions d'équilibre qu'elle est censée nous verser. Contrairement à ce qu'il est écrit dans le budget prévisionnel 2015 - 2016 et 2017, rien de ce qui est écrit*

*dans la convention n'indique que la DRAC s'engage à verser 1 135 000 € chaque année. Voici quelques extraits qui ont attiré notre attention. Page 22 de la convention, sur le point-cadre économique et financier, on peut lire ceci : « l'apport de l'État ne concerne pas les subventions d'investissement. Par ailleurs, les subventions affectées de l'État sont données à titre indicatif. » Juste après, on découvre qu'une convention financière annuelle fixera à chaque exercice l'engagement financier de l'État et les modalités de versement. L'engagement juridique de la DRAC dans le financement du budget de fonctionnement du futur CDN nous paraît donc particulièrement léger et nous aimerions si possible avoir des précisions sur les points que nous soulevons avant de prendre part au vote. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Alors, sur les points que tu soulèves, effectivement, on a été reçus la semaine dernière avec Olivier Beaubillard par Mme Chatenay-Dolto, directrice régionale de l'Action Culturelle d'Île-de-France et on a débattu de ces questions. C'était bien d'ailleurs parce que Sabrina Sebaihi nous avait chauffés dans nos petites rencontres entre les présidents de groupe... enfin, quand je dis « chauffé », c'était sympathique. Tu ne le prends pas mal, Sabrina Sebaihi. Donc, on était du coup tout à fait prêts sur cette question dans la discussion avec Mme Chatenay-Dolto. Alors effectivement sur le fonctionnement du futur CDN à partir de l'année 2017, c'est-à-dire à partir de l'année de plein exercice et de pleine installation de la compagnie dans les lieux du nouveau théâtre réalisé à la Manufacture des Œillets, le coût de fonctionnement par rapport au coût de fonctionnement actuel augmentera de 508 000 €. C'est une somme qui est liée au fonctionnement d'un grand théâtre comme celui-là, qui ne peut pas être équivalente à ce qu'est le fonctionnement actuel avec le studio Casanova et l'accueil dans le théâtre Antoine Vitez pour les représentations. Donc forcément, un équipement de cette nature, il va coûter plus cher que ce qu'est le cas aujourd'hui. Et les clés de répartition de ces 508 000 € ont été discutées avec l'État. Pour notre part, je crois que nous avons obtenu le fait que l'État maintienne son niveau d'engagement et prenne sur ces 508 000 € supplémentaires plus de la moitié parce qu'on veut tirer le plus possible - et Mme Dolto nous répondra dans les jours qui viennent - parce qu'aujourd'hui, sur le fonctionnement de la préfiguration avec la Compagnie théâtrale des quartiers d'Ivry la participation de l'État est de 51,65 %. Celle de la ville est assez élevée et celle du Département est un peu moins élevée. Donc, on a dit que pour nous, il était hors de question que sur le surcoût l'État recule par rapport à ce qui est sa contribution aujourd'hui. Voire même, alors on ne peut pas aller jusque-là, mais par exemple je prends le théâtre des Amandiers qui est un CDN, l'État contribue à son fonctionnement à hauteur de 77 %, ce qui est très important. Si on prend le CDN de Saint-Denis, l'État concourt à près de 60 %, celui de Montreuil aussi, 58 %. Donc, on veut que l'État nous mette au même niveau. Ce sera un CDN de plein exercice, donc il n'y a pas de raison qu'on soit moins bien traité que les autres CDN. Donc, il y a une bataille un peu feutrée, mais qui est engagée entre nous et l'État. Mais en tout cas, on a déjà la garantie du 51,65 %. Et après, on engage aussi avec Olivier Beaubillard une discussion avec le Conseil Général pour rééquilibrer les choses entre nos deux contributions puisque la nôtre est plus forte que celle du Conseil Général. Et ce CDN sera le CDN d'Ivry, mais du Val-de-Marne aussi. Donc, il faut qu'on regarde les choses. Ce n'est pas fermé de ce côté-là auprès du Conseil Général, donc on va continuer les discussions. Et j'espère qu'en 2017, nous arriverons à trouver un équilibre meilleur. Et la chose que je veux dire, c'est que c'est évident que par rapport aux dépenses actuelles, même en reproduisant la contribution et les proportions contributives qui sont celles de l'État et des deux collectivités locales, forcément il y aura un coût supplémentaire pour la commune. Voilà ! Il faut le dire. Tu souhaites compléter Olivier Beaubillard. »*

**M. BEAUBILLARD.** - « *Juste pour...* »

**M. BOUYSSOU.** - « *Dans le micro.* »

**M. BEAUBILLARD.** - « *Oui, juste pour... enfin pas pour préciser des choses plus que toi. Enfin, ce que tu viens de dire est parfaitement exact sur la dernière période. Mais c'est effectivement un immense projet qui est en cours, qui est en voie d'achèvement du point de vue de sa réalisation. Et par exemple et tout le monde est bien sûr invité à ce moment-là, il y a la pose de la première pierre samedi après-midi et c'est un grand moment pour Ivry de poser cette première pierre avec tous nos partenaires. La ministre s'est annoncée. Enfin, je ne sais pas si ça ira jusqu'au bout, mais dans tous les cas, il y aura des représentants. Favier sera là. Enfin bon voilà, il y a pour le Val-de-Marne et pour Ivry dans tous les cas un moment très important samedi : c'est la pose de la première pierre de ce projet attendu. La deuxième chose, c'est que la confrontation avec l'État dans cette histoire a été permanente. C'est-à-dire que quand le théâtre s'est implanté à Ivry avec la venue d'Antoine Vitez et puis ensuite cette histoire qui s'est construite avec la ville, ses habitants, ses spectateurs, ses jeunes comédiens, etc., ce sont des milliers, des milliers, des milliers d'Ivryens cumulés qui ont été impactés, qui sont impactés au quotidien par l'art dramatique. Ça a toujours été une bataille de la ville d'Ivry, de la compagnie et du Conseil Général depuis une dizaine d'années de faire en sorte qu'on arrive au bout de cette ambition de donner une place au théâtre tel qu'il est né au fil des ans, au fil de cette histoire. Mais une bataille acharnée. Le CDN, pour avoir le CDN, pour que l'État s'engage dans cette décentralisation théâtrale, c'est-à-dire en réalité il y a 30 CDN, c'est l'équivalent d'une université de l'art dramatique, c'est la formation des professionnels du spectacle vivant, c'est la diffusion du patrimoine et des écritures contemporaines à ce niveau-là. C'est une grande chance. Ça a toujours été une baston pour qu'on arrive au bout de cette décentralisation et de faire en sorte qu'Ivry rayonne pour ses habitants et au-delà de ces créations. La troisième chose, c'est sur la facturation, enfin sur l'avenant annuel financier. C'est une évidence. Tous les ans, il y a un contrôleur des comptes, il y a les partenaires qui sont là. C'est de l'argent public. C'est beaucoup d'argent public et bien évidemment tous les ans, il y a des actes avec nos partenaires qui sont initiés par la convention triennale quadripartite qu'on signe là. Mais il y a un contrôle très précieux de l'activité et des moyens mis à la disposition de cette activité. Enfin la dernière chose, c'est que cette augmentation de 500 000 € sur 2,5 millions actuels, bon voilà, c'était attendu, on le savait. Ça a été formulé dans les discussions, dans les commissions, y compris en Conseil Municipal lors de mes interventions. On savait que le développement de ce lieu, la Manufacture des Œillets, couterait en termes de coûts de fonctionnement. Enfin, c'était évident. On avait le déplacement d'une activité pour 80 % du coût de fonctionnement, mais on savait qu'on devait adapter. Ces 500 000 qui sont annoncés, ça a été vraiment discuté avec les partenaires dans des réunions techniques, suivi avec les professionnels et les partenaires. On arrive à 500 000. 500 000, c'est très contraint. En réalité, ce n'est que les fluides, l'état du bâtiment et le personnel technique pour le fonctionnement du bâtiment et du théâtre. Il n'y aura pas d'augmentation de la marge artistique. On est dans de la contrainte du point de vue du développement du projet. Et effectivement, Philippe Bouyssou l'a précisé, les 500 000, c'est une vraie bagarre en ce moment avec l'État pour qu'on soit sur les mêmes clés de répartition des financements initiaux : c'est-à-dire pour l'État 52 % et les 48 % répartis entre le Conseil Général et la ville en termes de budget de fonctionnement. Et la négociation avec le Conseil Général se fait en ce moment pour qu'on essaye de rééquilibrer entre le Département et la ville du point de vue de se rapprocher le plus possible des 25 %. Voilà ! Donc, je vous invite moi, enfin nous, à avancer sur ce projet. De toute façon, dans la prochaine*

*période, on aura à y revenir plus l'inauguration approchera et que le projet sera lancé. On aura à y revenir quand on sera clair du point de vue des clés de répartition. On y reviendra dans ces instances. Et je vous invite bien évidemment à être là samedi après-midi, au moment de la pose de la première pierre. Je vous remercie. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Olivier Beaubillard. Juste, je vais te décevoir Olivier Beaubillard, mais Mme Fleur Pellerin ne nous fera pas l'honneur de sa présence parce que l'État pose tellement de premières pierres en ce moment sur des grands projets d'ampleur nationale qu'elle est débordée par les poses de premières pierres et qu'elle ne nous fera pas l'honneur d'être à Ivry, ce qui est quand même... enfin, j'ai l'air de plaisanter, mais sur le fond, je suis très en colère. Ce d'autant que la parole de l'État sera portée par le secrétaire général de Préfecture. Je le prends comme une injure au projet. Voilà ! Mais je le dirais samedi dans mon discours. Donc, vous faites passer vos feuilles de vote. Alors, Mehdy Belabbas n'avait pas fini. Non, mais pas de panique. Vous allez parler. Mehdy Belabbas et Olivier Beaubillard ensuite. Non, c'est sur un autre sujet. »*

**M. BELABBAS.** - *« Moi aussi sur un autre sujet, Monsieur le Maire. Pour une explication de vote sur le point 27, concernant un mandat spécial pour le festival d'Avignon. Nous avons eu un engagement l'année dernière que la délégation d'élus qui se rendrait sur place serait ouverte aux groupes de la majorité municipale. Ce n'est pas le cas, donc je tiens à le souligner. Et donc notre groupe ne participera pas au vote sur ce point-là. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Olivier Beaubillard. »*

**M. BEAUBILLARD.** - *« Je voudrais intervenir sur le point 18. C'est la nomination du collège. La pollution des sols du collège et le report de son ouverture rendent cette délibération moins d'actualité ou dans tous les cas décalée. Et c'est très dommage. C'est très dommage. Donc décalée, on espère, d'une année. Néanmoins, le Conseil départemental souhaite que la nomination des collèges qu'il construit résulte de choix partagés entre les communes et villes de leurs implantations et que des recherches et des réunions entre nos collectivités aient lieu pour avancer sur des projets partagés. Ce que nous avons fait avec les services départementaux et municipaux notamment des archives, où nous avons tenu plusieurs réunions pour essayer de trouver dans tous les cas quelque chose, une nomination qui pourrait satisfaire. Bien évidemment, nous avons mené ces réunions et nos recherches avec les orientations portées par le Conseil Municipal, réaffirmées à plusieurs reprises dans nos conseils municipaux, c'est-à-dire féminisation du nom des bâtiments publics. Et là nous remarquerons qu'il y a quatre collèges à Ivry - c'est le cinquième - les quatre premiers collèges portent des noms d'hommes. Ce sera donc le premier et le cinquième collège qui portera un nom de femme. Et puis nous avons, nous portons dans ce Conseil Municipal une ouverture aux cultures du monde, en particulier les cultures des Ivryens qui ont des origines culturelles venant du monde et qui ont droit et qui ont besoin de se retrouver dans ces nominations et dans ces hommages. Nous pensons... enfin bon ! Je ne vais pas trop... enfin, on vous a mis une bio d'Assia Djebar dans les sous-mains. Je ne vais pas en rajouter sur Assia Djebar. Nous aurons l'occasion d'en parler au moment bien évidemment de l'ouverture et plus on se rapprochera de l'ouverture. Nous apprendrons à mieux la connaître. C'est une auteure majeure. Nous apprendrons à lire ses livres, à les découvrir et au-delà de ses livres, son œuvre qui a d'autres facettes d'enseignements et de films et d'audiovisuel. Nul doute d'ailleurs que dès maintenant nous allons construire et développer cette connaissance, cette ouverture sur ces cultures, sur cette culture. Nous serons à l'origine et à l'initiative de*

*manifestations culturelles et artistiques autour d'Assia Djébar. Pour l'honorer, bien sûr et partager ses idéaux émancipateurs. Voilà ! On a passé cette proposition de délibération en affaires diverses parce que c'est un peu compliqué avec ce qui s'est passé sur les pollutions. Mais en même temps, on ne voulait pas passer non plus sous silence cette décision qui est une haute décision de notre assemblée. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Merci, Olivier Beaubillard, pour ces précisions. Je crois que M. Bouillaud avait levé la main et M. Leclercq aussi. Donc, deux interventions. M. Bouillaud. »*

**M. BOUILLAUD.** - *« Merci, Monsieur le Maire. Je voulais intervenir rapidement sur le point 20 qui concerne la mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre par le Maire avec la convention avec la Procureure de la République du Tribunal de Grande Instance de Créteil. Je trouve cette délibération très intéressante sur le plan de la méthode et de la procédure. Et justement l'article 3 fait mention que le Maire adressera à la Procureure de la République un état statistique sur le nombre de procédures de rappel à l'ordre. Donc ce rappel à l'ordre, qui couvre pour l'assemblée, l'absentéisme scolaire notamment, les incivilités commises par les mineurs ou encore les atteintes légères à la propriété publique, les conflits de voisinage et ainsi de suite. Je voulais savoir s'il était possible notamment au bout d'un an, donc comme c'est écrit ici pour le Procureur de la République, donc au plus tard le 15 janvier, un an plus tard, d'avoir nous aussi l'information concernant ces relevés statistiques sur ces rappels à l'ordre. Merci. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« D'ailleurs, je vous informe de mon intention de tester les rappels à l'ordre avec les élus de l'opposition. Non, je plaisante. Fabienne Oudart, je crois deviner que c'est sur ce point que tu voulais intervenir aussi. Donc, je repasse la parole à M. Leclercq après. Mais comme là, il y a un petit sujet, on va le... ah non, parce que si c'était le même sujet, il ne parlerait pas après M. Bouillaud. Non. Vas-y, Fabienne Oudart. »*

**Mme OUDART.** - *« Alors moi aussi, c'est sur le point 20. En fait, lors de la préparation du Conseil Municipal, le groupe, on s'est beaucoup interrogé et on était un peu dubitatif et on a besoin de certains éclaircissements pour avoir vraiment une réponse positive et responsable vis-à-vis de ce protocole de convention par rapport aux rappels à l'ordre. J'ai deux petites questions. Enfin, il y en a plusieurs. Mais après, Sabrina Sebaihi a fait passer une note que nous, on n'avait pas eue, quelque chose qui donne d'autres informations, mais qui malgré tout me pose quand même problème. Dans l'article 1-2, les cas d'inclusion, est-ce qu'on peut revoir un peu à un moment donné... je ne pense pas ce soir. Mais si on pouvait rediscuter de ce point à un moment avec plus d'informations, moi je pense que ça serait vraiment important pour bien voir la différence entre un rappel à l'ordre et un rappel à la loi. Quel est le rôle du maire ? Voilà ! Qu'est-ce que nous on porte par rapport au maire ? Qu'est-ce qu'il doit faire ? Parce qu'en état, moi, enfin là je parle personnellement, mais il y a deux ou trois petites choses qui me dérange parce que je n'ai pas l'impression que le maire ni les élus n'ont vocation à être des suppléants de la police nationale. Mais surtout, c'est que j'ai peur qu'en état... on ne dit pas suppléant ? Supplétif ? Supplétif et suppléant, pareil. Quand la police nationale n'est pas là, c'est les suppléants. C'est comme Mme Pourriot n'a pas pu aller parce que la titulaire n'était pas là. Bref ! En état, j'ai peur que ça cherche à répondre vraiment à une nécessité de remise en confiance des Ivryens et que comme ça j'ai peur que ça produise plus de mauvaises choses parce que je ne vois pas comment concrètement ça va faire que par exemple aux Longs Sillons, ça marche mieux. Voilà ! Mais c'est des questions. Je comprends qu'on cherche toutes les solutions. Mais là en état, on s'est posé beaucoup de questions. Après, il y a l'article 2-2 sur*



*les sanctions encourues. J'aimerais bien qu'on nous explique un petit peu quelles seraient les sanctions. Qui les déciderait ? Comment ça se passerait ? Voilà, c'est tout. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Écoutez, je pense que c'est un débat effectivement qu'il faudra qu'on approfondisse et qu'on reprenne pour rassurer tout le monde. Il s'agit de signer une convention et je parle sous ton contrôle Sabrina Sebaihi et n'hésite pas à m'interrompre si jamais je dis des bêtises. Il s'agit de signer un protocole avec la Procureure qui nous ouvre la possibilité de mettre en œuvre le rappel à l'ordre. Le contenu de la petite note que tu nous as fait passer Sabrina Sebaihi cet après-midi, pour moi, est de nature à nous rassurer sur le travail qu'il nous reste à faire et qui doit nous permettre de préciser absolument toutes les questions que tu poses, Fabienne Oudart. L'état d'esprit qui est le nôtre en signant cette convention avec la Procureure n'est évidemment pas de changer de conception et de transformer le maire en shérif local qui va gronder tout le monde et qui va... On utilisera cette disposition, cette possibilité en lien, c'est ce qui est très important dans cette convention, en lien avec la Procureure. C'est-à-dire que tout ça est quand même franchement très encadré et ne peut être utilisé que dans un certain nombre de cas très très précis. Et peut-être ne l'utilisera-t-on jamais. On ouvre une possibilité et en tout cas la mise en œuvre de cette possibilité sera soumise à d'autres discussions entre nous, d'autres précisions qui nous permettront d'avancer là-dessus. Donc voilà, on aura d'autres espaces de travail. Notamment, je pense que les commissions municipales pourront être le lieu pour abonder ça. Et si nous l'utilisons M. Bouillaud, les statistiques, les comptes rendus qui seront envoyés à la Procureure pourraient vous être transmis, mais en termes statistiques. Ce qu'on doit à la Procureure, si on fait des choses de cette nature, c'est des comptes rendus précis de ce qui aura été fait, du cadre dans lequel cela aura été fait. Donc, il n'est pas question qu'on vous transmette des éléments concernant les personnes qui « éventuellement », avec tous les guillemets que j'ai mis, seraient reçues par le Maire dans ce cadre-là. Ça, c'est bien clair. Mais les éléments statistiques du nombre, du type de situation, c'est des choses qui sont publiques et j'ai peur de dire une bêtise. Le CLSPD est aussi un lieu où ces choses-là seront débattues. Je crois que l'opposition demande à s'exprimer. Non. Non, j'allais dire une bêtise. Voilà ! Donc, je me suis retenu à temps. M. Leclercq. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Oui. Donc, j'ai des observations sur la délibération n° 8 qui considère le quitus à la Sadev concernant le centre Jeanne Hachette, un quitus de 2 millions d'euros de dépenses. Et je regrette qu'on soit... vous menez toute cette opération, vous dépensez 2 millions pour arriver à un résultat nul et le centre Jeanne Hachette est toujours dans le même état. Si on avait dépensé 2 millions pour le rénover, rénover les espaces publics, on aurait à l'heure actuelle des beaux espaces publics. Parce que 2 millions, on arrive à faire des choses quand même très conséquentes. Et on a mené des tas d'études d'acquisition de lots de volume, on ne sait pas pourquoi, des expropriations de commerçants et pour arriver à ne pas avoir avancé.*

*Ensuite le deuxième projet sur lequel j'ai des observations, c'est le n° 17. C'est la question du parking sur la ZAC du Plateau, la gestion du parking. Donc, j'avais part de mes réserves sur ce montage, d'avoir un parking mutualisé. Ce qui est pour moi une fausse bonne idée parce qu'à partir du moment où il est mutualisé, ça veut dire qu'il faut un gestionnaire et là, on nous annonce un déficit prévisionnel de 100 000 €, principalement à charge de la ville qui va aller chercher les commerçants, mais je doute que les commerçants aient envie de participer. Et donc tout ça pour, je crois, 120 places de stationnement. Et je regardais la convention, on a huit pages de servitude dans les projets d'acte. Donc, on monte une usine à gaz qui devient*

*ingérable et en plus avec des déficits. Donc, tout ça pour en arriver là et je l'avais signalé au moment du montage que ça ne me paraissait pas une bonne idée et ça a été fait malgré tout.*

*Une petite observation de forme, le n° 32 sur les documents qui nous ont été remis où il n'y a pas de ligne 32. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Priver l'opposition du n° 32, c'est ennuyeux cela. Attendez. Ah, c'est les aides à domicile. Non, elle y est. Elle est dans le document. Donc, vous avez peut-être calé un buffet chez vous avec le document... »*

**M. LECLERCQ.** - *« Elle est dans le document... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« ... et vous avez perdu des feuilles. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Dans le papier... »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Ah, elle n'est pas dans la feuille de vote. Pardon. »*

**M. LECLERCQ.** - *« Il n'y a pas de ligne 32. »*

**M. BOUYSSOU.** - *« Rajoutez-le à la main, ce sera quand même pris en compte. Vous voyez, dans un moment de grande... Voilà ! Écoutez, je crois qu'on en a terminé. Vous faites passer vos... ah si quand même, une chose que j'ai oubliée. Au début, j'ai parlé de l'association Cultures au cœur. Voilà ! C'est une adhésion de 80 € par an. Donc, ça devrait aller pour le budget communal. Donc, c'est ça, qui n'a pas de rapport avec Ivry au cœur mais nous proposons néanmoins que ce soit Bozena Wojciechowski qui nous y représente. Alors, est-ce qu'il y a une autre candidature ou est-ce qu'on considère que ça va bien ? Non, ça va bien. C'est très bien. Bon, écoutez, on retire cette délibération. Merci, bonne soirée. Celle que je viens d'évoquer sur les 80 €. Voilà ! Ce n'est pas grave. On la passera la prochaine fois. »*

LE CONSEIL,

1/ DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Emmanuel Lardot concernant le déficit résultant d'un vol d'une partie de la régie d'avances du service vacances pour les séjours sur le centre de vacances des Mathes pour un montant de 84,10 € et DECIDE d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse de ce dernier concernant le déficit constaté sur la régie d'avances du service vacances pour les séjours sur le centre de vacances des Mathes pour un montant de 520,74 €.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

2/ FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les tarifs de location des installations sportives ouvertes au public.

(35 voix pour, 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

3 a/ FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les tarifs du Hangar-Tremplin, des concerts sandwichs, des inscriptions en double cursus : danse classique et musique au conservatoire municipal, des prêts des instruments de musique par le conservatoire municipal, de la médiathèque pour la saison 2015/2016, du cinéma le Luxy pour la saison 2015/2016, et du forfait fournitures adultes pour les cours d'arts plastiques municipaux.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**3 b/** FIXE, pour 2015 les tarifs journaliers des activités (vacances, mini-séjours, cantine) la participation pour les goûters et pour les repas, les activités culturelles (arts plastiques, conservatoire, théâtre) et les activités ou ateliers culturels ou sportifs proposées sous forme de stage par les maisons de quartiers.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**3 c/** FIXE, à compter du 30 juin 2015 et jusqu'au 31 août 2015, les tarifs des activités sportives d'été ouvertes au public (Eté sportif, si t'es sport), et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les tarifs des activités sportives à la saison ouvertes au public (carte pass'Sport, animations sportives dans les quartiers, piscine municipale de Robespierre)

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**3 d/** FIXE la cotisation annuelle pour la participation aux animations des antennes jeunesse pour les 11/17 ans et les 18/25 ans.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**4/** FIXE, les tarifs pour l'occupation de l'auditorium Antonin Artaud à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**5/** FIXE les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, RAPPELLE sa décision d'exonérer les enseignes dont la surface cumulée est > 7m<sup>2</sup> et < ou égale à 12m<sup>2</sup>, RAPPELLE sa décision de procéder au recouvrement de la TLPE due au titre de l'année n en année n+1, RAPPELLE sa décision d'exonérer des droits de voirie et des redevances d'occupation du domaine public les mobiliers soumis à la TLPE et RAPPELLE sa décision d'exonérer des champs de taxation les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**6/** FIXE, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**7/** ANNULE le règlement de copropriété et l'état descriptif de division en date du 11 juillet 1957, concernant l'ensemble immobilier sis 25 rue Marceau, cadastré section L n° 150 à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

**8/** APPROUVE le bilan définitif de clôture de l'opération Jeanne Hachette Marat Voltaire arrêté par SADEV94, DONNE quitus à SADEV94 sur la base de l'arrêt des comptes transmis et APPROUVE le versement à SADEV94 du solde de l'opération racheté par la Ville, pour un montant de 881 041 €.

(35 voix pour, 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**9/** APPROUVE le contrat de ville Seine-Amont 2015-2020 et AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de subventions concernant les actions afférentes à la programmation pluriannuelle 2015-2020.

(unanimité)

**10/ ACCORDE** la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour le remboursement de 2 prêts d'un montant total de 7 396 406 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 61 logements sociaux sis 21- 23 rue Emile Blin à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**11/ ACCORDE** la garantie communale à l'OPH d'Ivry-sur-Seine pour le remboursement de 6 prêts d'un montant total de 6 059 519 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 40 logements sociaux situés à l'Angle Jean-Jacques Rousseau et Jules Vanzuppe à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**12/ MODIFIE** les dispositions des articles 1 et 2 de la délibération du 28 février 2013 accordant la garantie communale à l'ESH Logis Transports pour un emprunt total de 11 914 304 € qu'il se proposait de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 101 logements sociaux sur le secteur Hoche de la ZAC du Plateau ainsi qu'une subvention de 505 000 € au titre de la surcharge foncière, comme suit : « *ARTICLE 1 : ACCORDE la garantie communale à l'ESH Logis Transports pour le remboursement de 12 prêts d'un montant de 9 550 000 € qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que les 6 prêts auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 1 622 140 €, pour la construction de 101 logements sociaux sur le secteur Hoche de la ZAC du Plateau.*

*ARTICLE 2 : PRECISE que les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont détaillées dans les contrats de prêts n° 35 357, n° 35 358, n° 35 360 annexés à la présente délibération. Les caractéristiques des 6 prêts du Crédit Mutuel d'un montant de 1 622 140 € restent, quant à elles, inchangées.»*

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**13/ ACCORDE**, au titre de l'année 2015 une participation à l'OPH d'Ivry d'un montant de 1 350 000 € pour la réalisation de travaux dans les cités (répartie en plusieurs versements).

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**14/ POINT RETIRER DE L'ORDRE DU JOUR**

**15/ APPROUVE** l'application de la tarification résidentielle de manière dérogatoire aux enseignants des écoles publiques maternelles et primaires d'Ivry-sur-Seine, dans le secteur résidentiel, où se situe l'école où ils exercent, PRECISE que ladite tarification sera applicable jusqu'à l'adoption de nouvelle grille tarifaire, et que l'école Makarenko est à ce titre rattachée au secteur résidentiel du Petit Ivry.

(unanimité)

**16/ APPROUVE** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 les modifications apportées à la grille tarifaire du parking Marat conformément à la loi relative à la consommation concernant l'obligation légale de tarification au  $\frac{1}{4}$  d'heure.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**17 a et b/ APPROUVE** le contrat de commodat (ou prêt à usage) concernant le volume n°8 consistant en un parc de stationnement de 61 places environ, situé au premier sous-sol d'un ensemble immobilier sis, 101/103 avenue de Verdun, 89/93/97 rue Hoche à Ivry-sur-Seine, propriété de la société Citania, afin de mutualiser le stationnement et de limiter les coûts de construction de parking en ouvrage et d'en optimiser l'occupation et APPROUVE la convention d'utilisation relative au volume n°8 susvisé.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**18/ DECIDE** de proposer à l'assemblée du conseil départemental du Val-de-Marne de dénommer le nouveau collège situé dans le quartier « Ivry Confluences », 54 rue Maurice Gunsbourg à Ivry-sur-Seine, « collège Assia DJEBAR » dont l'ouverture se fera pour la rentrée scolaire 2016-2017.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**19/ APPROUVE** le versement de la subvention annuelle 2015, pour un montant de 8 000 € à l'association malienne de solidarité et de coopération internationale pour le développement (AMSCID) dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015 conclue avec la dite association.

(39 voix pour et 6 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**20/ APPROUVE** la convention avec la Procureure de la République du tribunal de grande instance de Créteil relative à la mise en œuvre de la procédure du rappel à l'ordre par le Maire.

(39 voix pour, 1 voix contre : M. ALGUL, 4 abstentions : Mmes. WOJCIECHOWSKI, M. BERNARD, MISSLIN, MACEDO et 1 conseiller ne prend pas part au vote : Mme. OUDART)

**21/ APPROUVE** la convention de partenariat avec l'EHPAD l'Orangerie concernant le cadre d'interventions des bibliothécaires municipales auprès des personnes âgées dépendantes y résidant.

(unanimité)

**22/ APPROUVE** la convention cadre pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec l'Etat (DRAC Ile-de-France), le Conseil Départemental du Val-de-Marne, la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry, ainsi que la convention financière afférente avec la SCOP-SARL Théâtre des Quartiers d'Ivry et PRECISE que le montant de la subvention communale allouée pour l'année 2015 s'élève à 609 800 €.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**23/ APPROUVE** la convention de partenariat dans le cadre d'un enseignement artistique option obligatoire de spécialités audiovisuelles, avec le lycée Romain Rolland d'Ivry-sur-Seine pour les années scolaires 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018, et SOLLICITE dans ce cadre une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

(unanimité)

**24/ APPROUVE** le versement par la Ville d'une aide à projet de 3 000 € à la compagnie El Duende afin de soutenir l'organisation du « Ouf » festival du 6 au 19 juillet 2015 à Ivry.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**25/ APPROUVE** le projet d'évolution du système d'information de gestion des bibliothèques et du portail des médiathèques d'Ivry permettant l'automatisation des prêts et retours de documents pour un montant estimatif de 272 280,00 € TTC dont la réalisation sera inscrite au budget communal sous réserve des capacités financières de la Ville, SOLLICITE auprès du ministre de l'Intérieur une subvention, au titre de la réserve parlementaire, auprès de la DRAC, du département du Val-de-Marne, de la région Ile-de-France, du FEDER/FSE, de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités territoriales pour le financement de ce projet et la réalisation des travaux.

(39 voix pour et 6 abstentions : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

**26/ APPROUVE** le projet de rénovation de l'orgue de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Ivry-sur-Seine pour un montant estimatif de 70 000 € TTC dont la réalisation sera inscrite au budget communal sous réserve des capacités financières de la Ville, **SOLLICITE** auprès du Ministre de l'intérieur une subvention, au titre de la réserve parlementaire, et une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour le financement du projet et la réalisation des travaux.

(unanimité)

**27/ ACCORDE** un mandat spécial à Monsieur Olivier Beaubillard, Madame Bozena Wojciechowski, adjoints au Maire, et Mesdames Fabienne Oudart, Ana Macedo conseillères municipales, afin qu'ils se rendent au Festival d'avignon du 16 au 19 juillet 2015, et ainsi faire valoir la vitalité des équipements culturels et des compagnies de théâtre ivryens et asseoir la ville comme un territoire de culture à l'échelle nationale.

(22 voix pour, 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA, 2 abstentions : MM. RHOUMA et HEFAD et 11 conseillers ne prennent pas part au vote : MM. BELABBAS, PRAT, AIT AMARA, ZAVALLONE, CHIESA et Mmes VIVIEN, SEBAIHI, RODRIGO, POLIAN, LESENS et PAURON)

**28/ SOLLICITE** auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour les actions de santé publique suivantes : « Information, éducation et promotion de la santé bucco-dentaire », « Prévention des addictions et réduction des risques », « Prévention des risques liés à l'habitat indigne et à l'incurie », « Prévention VIH/VHC/IST et éducation à la sexualité », « Prévention du surpoids et de l'obésité chez la mère et l'enfant », « Santé et développement de l'enfant (6-12 ans) », « Promouvoir la santé mentale et prévenir la souffrance psychique » et « Accès à la santé des personnes vulnérables » réalisée au cours de l'année 2015 au Centre municipal de santé afin de contribuer à l'amélioration sanitaire de la population ivryenne.

(unanimité)

**29/ APPROUVE** la convention de partenariat avec les Hospices Civils de Lyon afin que le Centre municipal de santé participe à l'étude pluriprofessionnelle et gestion des risques par un programme multifacette en soins primaires.

(unanimité)

**30/ ACCORDE** un mandat spécial aux élus désignés afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances organisés sur le territoire national et international par la Ville au cours des mois de juillet et août 2015 afin de s'assurer de la qualité des activités proposées.

(35 voix pour et 10 voix contre : M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**31/ SOLLICITE** une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'acquisition d'une nouvelle version du logiciel « Concerto » afin d'améliorer la gestion des structures accueillant le jeune enfant et des centres d'accueils de loisirs sans hébergement.

(unanimité)

**32/ APPROUVE** la convention avec l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) précisant les conditions de prise en charge du service d'aide à domicile à destination de M. Letang.

(unanimité)

**33 a/** DECIDE la suppression des postes suivants à compter du 1er juillet 2015 : 4 postes de Directeur Territorial, 5 postes d'attaché principal, 1 poste d'Attaché Territorial, 1 poste de Rédacteur Territorial, 1 poste de rédacteur territorial (TNC 80%), 2 postes de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, 7 postes d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, 17 postes d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, 1 poste de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, 3 postes d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, 2 postes d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, 12 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'animateur territorial, 1 poste d'animateur territorial (TNC), 5 postes d'agent de maîtrise, 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine, 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe, DECIDE la création des postes suivants : 8 postes d'Attaché Territorial, 2 postes de Rédacteur Territorial, 1 poste de technicien territorial, 2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, 2 postes d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe, 12 postes d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe, 9 postes d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'assistant de conservation principal du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, 1 poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe (TNC), 1 poste de puéricultrice hors classe, 5 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 31 juillet 2015.

(unanimité)

**33 b/** DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement saisonnier d'activité comme suit : 3 semaines d'agent social 2<sup>ème</sup> classe, 1,5 mois (soit 1 mois et 2 semaines) d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

(unanimité)

**34/** APPROUVE la proposition de reconduction du taux de base de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés pour 2014, soit un montant mensuel de 220,64 €, PRECISE que les majorations de l'indemnité représentative de logement allouées aux instituteurs non logés déjà versées par la commune s'élèvent pour l'année 2014 à 585,20 € et RAPPELLE sa volonté de voir l'Etat assumer seul cette charge financière.

(unanimité)

**35/** DECIDE, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la modification de la délibération du 20 décembre 2007 portant attribution des indemnités d'astreintes au sein de certains services sociaux par la mise en place d'une nouvelle astreinte pour le service animation - action éducatives de la direction jeunesse.

(39 voix pour et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

**36/** APPROUVE le projet d'aménagement du terrain sis 19 rue de la Paix à Ivry-sur-Seine pour un montant estimatif de 50 000 € TTC et SOLLICITE auprès du ministère de l'Intérieur une subvention au titre de la réserve parlementaire, une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, du Conseil départemental du Val-de-Marne pour le financement du projet.

(unanimité)

**37/** ACCORDE un mandat spécial à Mesdames Vivien et Sebaihi, Monsieur Belabbas, adjoint au Maire, Madame Nicole Polian et Monsieur Romain Zavallone, conseillers municipaux afin qu'il se rendent à l'université d'été de formation des élus locaux organisée par le Cédis à Villeneuve d'Ascq le 17, 18 et 19 août 2015.

(35 voix pour et 10 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA, M. LECLERCQ, Mme APPOLAIRE, M. BOUILLAUD, Mme ANDRIA, M. AUBRY, Mme LE FRANC)

/ EST INFORME du bilan des actions en faveur du développement social urbain et moyens de de leur financement par le biais de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

/ EST INFORME de la mise à disposition de deux agents à temps partiel auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

/ EST INFORME du renouvellement de la Convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'Association Logement Jeune Ivryens (ALJI).

/ EST INFORME du renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent au Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC).

/EST INFORME de la fin de détachement sur un emploi fonctionnel, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 22H30

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU